

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mardi 14 mars 2006, à 17 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Eric Ischi, Roman Juon, David Metzger, Olivier Norer*, *M^{mes} Annina Pfund, Sandrine Salerno* et *M. Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 mars 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mars, mercredi 15 mars et lundi 20 mars 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous lire la lettre recommandée que j'ai envoyée à la Fondation Genève Place financière, en date du 13 mars 2006. Cette lettre est adressée à Ivan Pictet.

«Monsieur le président,

»J'ai bien reçu votre lettre du 2 mars 2006, dont le contenu a retenu toute mon attention.

»Permettez-moi de rappeler le contexte des déclarations que vous incriminez, à savoir un débat politique au Conseil municipal de la Ville de Genève sur une pétition concernant les problèmes de trafic de drogue vers la rue Voltaire. Depuis quelques années, nous devons souvent aborder, par différents biais, la problématique des nuisances dues au trafic de drogue, et force est de constater les limites de notre capacité d'intervention, quels que soient nos efforts.

»Cette situation s'est plutôt aggravée ces dernières années, et même les interventions des services de l'Etat, notamment de la police, de même que la justice, n'arrivent pas à endiguer le phénomène. La population des quartiers concernés exprime de plus en plus son exaspération, sa colère, ce qui génère des tensions croissantes. Les services municipaux, dans le cadre de leurs moyens, mènent surtout une action à la fois de prévention et d'accompagnement, mais nous n'avons malheureusement pas la possibilité d'agir en amont, sur le trafic de drogue lui-même.

»Mon intervention au Conseil municipal avait surtout pour but de rappeler qu'il est inutile de se contenter d'évoquer les symptômes visibles du phénomène ou de stigmatiser les petits dealers de rue sans prendre également en considération les aspects financiers afin d'examiner cette problématique dans sa globalité.

»C'est un fait que le trafic de drogue, en général, constitue un secteur économique souterrain qui brasse des montants considérables à l'échelle mondiale, avec pour conséquence le fait de devoir «recycler» des sommes très importantes d'argent liquide. Ce secteur ne peut fonctionner qu'avec l'assistance de certains acteurs du système bancaire et financier.

»Dans le cadre d'un débat parlementaire, j'ai ainsi replacé l'enjeu spécifique soulevé par la pétition dans un contexte plus large. Il ne s'agit pas d'une intervention rédigée à l'avance, mais d'une réaction à chaud au cours d'un débat politique tendu, et c'est bien volontiers que j'admets que les formulations que j'ai employées sur le moment pouvaient être mal perçues ou mal interprétées

en dehors de ce contexte particulier. Toutefois, vous pourrez constater, dans l'enregistrement «verbatim» de la séance du Conseil municipal que vous citez, que je ne me réfère absolument pas à la place financière genevoise ou suisse en particulier, mais aux réseaux mondiaux de blanchiment d'argent en général.

»Mon intention n'était en aucun cas d'attaquer la place financière genevoise en particulier ni de porter des accusations spécifiques, et encore moins de blesser de manière globale une profession qui constitue l'un des fleurons de l'économie genevoise. D'ailleurs, j'en veux pour preuve qu'aucun des représentants de partis réputés proches du secteur financier n'a réagi sur le moment à mes déclarations au Conseil municipal.

»En revanche, votre vive réaction très médiatisée a conféré à mes propos ou votre interprétation de ceux-ci une audience qui a largement dépassé le cercle des personnes auxquelles ils étaient destinés. De même, je regrette que certains milieux en aient profité pour détourner mes déclarations à des fins politiques et partisans, à quelques mois d'échéances électorales.

»Il est incontestable, et à aucun moment je ne l'ai mis en doute, que la Suisse a considérablement renforcé son arsenal législatif pour lutter contre le blanchiment et que les banques ont également adopté des mesures d'autorégulation strictes pour lutter contre le blanchiment, ce qui fait de la Suisse une des pionnières en la matière, alors que de nombreuses autres places financières sont nettement moins avancées dans ce domaine, y compris dans certains pays de l'Union européenne. Toutefois, personne n'ignore le développement de réseaux mondiaux de blanchiment d'argent, dont l'existence n'est plus aujourd'hui contestée.

»Si votre souci légitime consiste à défendre la réputation de la place financière de Genève, mon devoir et celui des autorités en général m'amène pour ma part à répondre le mieux possible aux inquiétudes, voire à la colère de la population, face à la gangrène du trafic de drogue.

»En conclusion, je souhaite mettre l'accent sur ma volonté d'éviter tout malentendu à ce sujet, raison pour laquelle je ferai une brève intervention lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Par ailleurs, j'ouvre volontiers la voie à une rencontre permettant un dialogue plus serein que par courriers et médias interposés.

»Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

»Copie à M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat.»

Mesdames et Messieurs, j'ai une deuxième communication, qui concerne l'enquête administrative au sujet de la rue du Stand. Je vous relis ce qui a été

dit hier soir à TV Léman bleu et à la Radio romande, pour qu'il n'y ait pas de quiproquos, puisque certains ont déjà commenté des propos que nous n'avons jamais tenus!

«L'exécutif de la Ville a reçu le mercredi 8 mars l'enquête administrative. Le jeudi 9 mars, elle a été remise à 8 h 30 du matin, en mains propres, à M^e Bernard Ziegler, l'avocat du fonctionnaire incriminé. D'ici au 17 mars, l'avocat et son client ont un délai pour faire part de leurs observations. En fonction de ces observations, le Conseil administratif décidera quelle sanction il entendra infliger à ce collaborateur. D'ores et déjà, et en l'état, M^e Bernard Ziegler a fait savoir au Conseil administratif de la Ville de Genève qu'il s'opposait à toute publication du rapport d'enquête.» Cela, il nous l'a dit il y a quelques heures. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il y a deux mois de cela, l'un d'entre vous m'avait demandé ce qu'il en était du site internet de la Gérance immobilière municipale, estimant qu'il était un peu statique. J'avais répondu que nous étions en train de le renouveler: c'est chose faite, le nouveau contenu sera demain en ligne. Je vous rappelle l'adresse: www.ville-ge/gim, où dès demain matin vous pourrez voir la nouvelle mouture.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je voudrais faire une déclaration à propos du point 20 de l'ordre du jour, soit le rapport PR-364 A/B/C/D, qui revient de la commission des travaux et de celle de l'aménagement et de l'environnement, et qui concerne l'ouverture d'un crédit en vue du remplacement des pavillons de la rade. La raison de mon intervention est la suivante.

Dans le cadre des négociations intervenues avec les mandataires et l'entreprise lauréate du concours que nous avons lancé pour le remplacement de ces pavillons, ladite entreprise avait pris un certain nombre d'engagements sur la base du modèle primé, ce qui nous avait permis d'élaborer la proposition. Dans l'intervalle, suite aux discussions que nous avons eues dans vos deux commissions et suite à la concertation qui s'est engagée avec les exploitants des pavillons, vous aurez constaté que les pavillons ont dû être agrandis, modifiés par rapport au modèle initial. Mis à part l'augmentation du coût de l'acier qui est intervenue depuis lors, dans les dernières discussions que nous avons eues avec l'entreprise lauréate, celle-ci n'a pas voulu prendre l'engagement de nous garantir les prix annoncés.

C'est pourquoi nous avons convenu de faire un appel d'offres pour cette soumission, afin de mettre en concurrence les entreprises, dès lors que nous n'étions plus tenus par le prix qui avait été discuté – mais non pas négocié,

puisque l'entreprise refusait de prendre des engagements précis par rapport à ce prix. Ces appels d'offres rentreront fin juin, nous les examinerons en juillet et nous vous demandons donc, logiquement, de reporter la discussion sur cet objet à la première séance de la rentrée, en septembre. Je tiens à préciser ici que ce report, dans l'hypothèse d'un vote favorable de votre Conseil, n'occasionnera aucun retard dans la mise en place des pavillons. En effet, comme vous le savez, le rapporteur de minorité a traîné les pieds jusqu'au dernier jour pour déposer son rapport, pour être bien sûr que l'exercice 2006 ne puisse pas voir ces pavillons, et il a réussi! C'est dire que, de toute façon, Mesdames et Messieurs, que vous votiez ce soir ou en septembre, la mise en place des pavillons n'interviendra, en cas de vote favorable, qu'à l'été 2007. Pour l'été 2006, les anciens pavillons sont en train d'être installés, et le prototype sera placé dans quelques jours au même endroit que l'année passée.

Pour l'ensemble de ces raisons, il nous semble donc plus prudent de reporter le traitement du rapport en septembre. Bien entendu, le vote pourrait avoir lieu aujourd'hui, mais, je le répète, nous n'aurions alors pas la garantie que les prix annoncés par l'entreprise seront respectés. Nous ne voulons pas courir de risque, raison pour laquelle nous vous demandons de reporter le débat au mois de septembre.

M. Didier Bonny (DC). Cette communication, à mon avis, aurait plutôt dû être faite en ouverture du débat sur le rapport. Mais, puisque le conseiller administratif Ferrazino l'a faite maintenant, je me permets d'intervenir à chaud, immédiatement, pour dire que j'ai beaucoup de peine à entendre les arguments du magistrat. En effet, ce ne serait pas la première fois qu'il y aurait un dépassement de crédit, une demande de crédit complémentaire... Monsieur Ferrazino, ne me regardez pas comme cela! Il arrive très souvent que nous votions un montant et qu'à la fin nous devons voter un crédit complémentaire!

Là, certes, vous dites vouloir anticiper, mais je me demande si la vraie raison de ce report n'est pas autre. Vous craignez peut-être, Monsieur Ferrazino, à une année des élections, que ce crédit soit accepté par votre majorité et que l'opposition lance un référendum. Or, en repoussant le débat au mois de septembre, vous court-circuitez évidemment un vote prématuré de la population, puisque la votation référendaire pourrait avoir lieu d'ici au mois de mars 2007. En revanche, si nous votions ce soir et que le référendum était lancé, la population pourrait voter avant les prochaines élections communales. En l'occurrence, vous ne m'empêchez pas de penser que c'est une mesure dilatoire de votre part, que je n'apprécie pas du tout! En ce qui nous concerne, nous sommes, bien sûr, contre le report de cet objet, qui a été régulièrement inscrit à notre ordre du jour par le bureau. *(Applaudissements.)*

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste acceptera bien entendu ce report, car nous préférons anticiper les problèmes financiers, les augmentations de crédit éventuelles... Nous avons été suffisamment échaudés dans d'autres dossiers pour être désormais prudents. Quant à la remarque de M. Bonny – vous transmettez, Madame la présidente – elle n'est pas crédible, puisqu'un référendum qui serait lancé au mois de septembre ou octobre permettrait également à la population de voter au mois de février et à la droite de faire campagne, si c'était là son but. Je ne vois pas en quoi ce report empêcherait quoi que ce soit. Bien au contraire, voter sur le référendum en février serait même plus porteur...

M. Alain Dupraz (T). Le Parti du travail soutient, bien entendu, le report du vote de cette proposition. C'est en l'occurrence une sage mesure, puisque l'entreprise ne peut pas garantir les prix qu'elle avait annoncés. Lancer un appel d'offres est la seule manière de procéder; on y verra ainsi plus clair et les prix pourront être garantis. Il y a déjà eu assez d'affaires – n'est-ce pas, Monsieur Queloz? – on ne va pas recommencer!

M. Guy Dossan (R). Mesdames et Messieurs, comme vous devez vous y attendre, le groupe radical s'oppose à ce report. On peut comprendre les arguments du magistrat, mais il est étonnant qu'il n'intervienne que ce soir. En effet, le changement de dimension des pavillons avait déjà été annoncé en commission et l'augmentation du prix de l'acier ne date pas de quinze jours... Sachant, en plus, que le rapport a mis près de trois mois à être rendu, je pense que cette information aurait pu être donnée bien plus tôt, ce qui aurait peut-être évité que l'Entente parle de mesure dilatoire de la part du magistrat.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je m'étonne des propos de M. Dossan, car si ce rapport a mis trois mois à être rendu, ce n'est pas de la faute de l'Alternative, mais de celle d'un rapporteur de minorité. C'est quand même le monde à l'envers! Si vous n'êtes pas content du délai de remise des rapports, il faut vous adresser à vos collègues, Monsieur Dossan!

Ensuite, je ferai une remarque par rapport aux propos de M. Bonny. Je suis très content d'apprendre que dorénavant – c'est une nouveauté! – la rigueur comptable et financière, pour le Parti démocrate-chrétien, consiste à demander au Conseil administratif de nous faire voter des crédits tout en sachant d'avance qu'il y aura des dépassements, et en étant d'accord avec ceux-là! Merci, Monsieur Bonny, mais c'est très contradictoire avec vos récentes et violentes prises de position sur le sujet...

En ce qui concerne notre prétendue peur du référendum, nous ne sommes pas comme vous imaginez que nous devrions être... Dans notre groupe, en toute connaissance du fait que vous allez certainement lancer un référendum, nous avons décidé d'affronter le référendum, mais de voter ce crédit en temps opportun, c'est-à-dire au mois de septembre!

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral a également beaucoup de mal à avaler les arguments du Conseil administratif concernant le report de cet objet. D'une part, je trouve un peu fort de café que le cours de l'acier puisse dicter les votes du Conseil municipal! Si cela devait être le cas, il faudrait alors reporter énormément de votes...

D'autre part, en ce qui concerne les soi-disant retards du rapporteur de minorité, je tiens à dire qu'il n'y a eu aucun retard, aucun retard volontaire en tout cas. Je rappelle que ce sont des questions techniques qui ont présidé au traitement séparé de la pétition P-150 sur le même sujet, et à la désignation d'un rapporteur sur cette pétition, qui a été découpée si je puis dire du rapport de minorité. Voilà ce qui a entraîné un retard. D'ailleurs, si retard il y a eu, cela a donné quelques semaines, voire quelques mois supplémentaires au Conseil administratif et à l'administration pour peaufiner leur préparation et leur projet, ce qui n'a visiblement pas été fait.

Pour ma part, je me rallie à l'analyse faite par Didier Bonny tout à l'heure: par ce report, il s'agit sans doute d'éviter un référendum avant les élections municipales de 2007, qui serait bien désagréable pour le Conseil administratif. Par conséquent, le groupe libéral refusera ce report.

M. Roland Crot (UDC). Je suis stupéfait de la décision de M. Ferrazino! Hier encore, j'étais avec des commerçants du bord du lac et nous avons parlé de ces pavillons: certains sont pour, d'autres sont contre, mais reporter le vote, c'est quand même un peu facile. Vis-à-vis de tous les gens qui nous regardent à la télévision, qui attendent que nous trahions ce point pour savoir ce qui va en sortir, nous ne pouvons pas accepter ce report. Pour notre part, nous voterons contre.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Crot, c'est précisément pour ces gens qui voulaient suivre notre débat que vous devriez accepter le report au mois de septembre, puisque aujourd'hui TV Léman bleu ne retransmet pas la séance! Si vous voulez qu'ils puissent suivre notre débat, il faut accepter le report, et je vous remercie d'avoir donné cet argument supplémentaire.

Quant au référendum, M. Mino a expliqué les raisons pour lesquelles nous ne le craignons pas. Le fait est qu'il n'y a pas beaucoup de projets d'aménagement votés dans ce parlement qui soient autofinancés, à l'image de celui-ci qui ne coûtera pas un sou à la collectivité, dans la mesure où les loyers des exploitants rembourseront la totalité de l'investissement! Alors, un référendum là-dessus, c'est quand vous voulez! Nous serions dans la situation la plus confortable qui soit et donc plutôt impatients de pouvoir en découdre publiquement!

Mesdames et Messieurs, si nous vous demandons de reporter ce débat au mois de septembre, c'est simplement dans une volonté de précision en matière de coûts, volonté que je croyais partagée par d'autres... Apparemment, les points de vue sont variables selon les formations politiques, mais de notre côté nous souhaitons respecter cette volonté. Maintenant, vous avez reçu les informations et la décision vous appartient!

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je mets aux voix la proposition de reporter le traitement du rapport PR-364 A/B/C/D en septembre.

Mis aux voix, le report est accepté par 34 oui contre 32 non (2 abstentions).

2. Rapport du Conseil administratif sur l'état des travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005 (D-33).

D - 33



**Rapport du Conseil Administratif
au
Conseil Municipal**

***« Etat des travaux relatifs
à l'Agenda 21 en 2005 »***

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

Résumé : Liste des activités 2005 selon les trois objectifs de l'Agenda 21

Objectif 1 : Administration exemplaire	
Gestion et suivi du développement durable	⇒ Mise en place de la nouvelle structure organisationnelle et fonctionnelle de l'Agenda 21 : un Correspondant Agenda 21 par département à 20% (sauf au DAC : 40%) ; Groupe Actions 21 : opérationnel
Système de gestion environnementale	⇒ Mise en œuvre du Programme environnemental 2003-2007 ▪ Papier : 98% du papier et des enveloppes utilisés est constitué de papier 100% recyclé ▪ Déchets : nette amélioration du tri des déchets et meilleure prise de conscience des collaborateurs. ▪ Energie : information sur les économies d'énergie aux collaborateurs, 11 classes ont suivi un programme de sensibilisation à l'énergie (Ogure Pedago), soit plus de 200 élèves ▪ Constructions : fiches CFC pour l'utilisation des matériaux de construction écologique ▪ Déplacements : doublement des abonnements Unireso depuis 2003 ▪ Achats : près de 50% de produits écologiques sur la liste du service des achats ▪ Véhicules : outil informatique pour connaître l'impact environnemental des véhicules, introduction de biocarburants ▪ Santé et sécurité / ergonomie : augmentation des écrans plats de 33% entre 2003 et 2005, sièges ergonomiques ⇒ Ateliers et garages : inventaire des actions et des pratiques existantes au sein des services et identification des besoins en matière de formation ⇒ Elaboration et diffusion de 5 Fiches-info et publication d'Eco-Verso (tri des déchets) sur les fiches de salaires
Formation	⇒ 4 cours de formation pour les employés de l'administration – près de 50 participants ⇒ Formation Cifal (7 sessions en 2005) – en moyenne 30 participants par session
Objectif 2 : Information de la population et participation	
Quatrième édition des Journées du développement durable	⇒ Près de 20 000 visiteurs en 2005 ⇒ Elaboration d'une charte de la fête du développement durable ⇒ Préparation de la cinquième édition des Journées du développement durable (juin 2006)
Jeu Genève 21	⇒ Test de la version « table » et élaboration de la version électronique
Organisation de l'exposition de Yann Arthus-Bertrand	⇒ Près de 200 000 visiteurs – 70 écoles – 6 000 élèves ⇒ Elaboration de guides pédagogiques pour les enfants et les enseignants ⇒ Elaboration d'une brochure sur l'historique et le bilan de l'exposition
Projet « Promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie à Genève »	⇒ Constitution du groupe d'habitants « qualité de vie et santé » et choix de projets prioritaires ⇒ Groupe Actions 21 comme relais des habitants de Saint-Jean auprès de l'administration ⇒ Deux nouveaux projets: panneaux d'information dans le quartier - « Terrasse du troc »
S-DEV 05	plus de 2 500 participants
Publication « Agir pour la Ville ensemble »	8 000 exemplaires distribués
Objectif 3 : Indicateurs et outils	
Outil WinWin22	⇒ Finalisation de la phase test (5 projets testés) ⇒ Utilisation de l'outil comme support pédagogique et de communication
Autres projets	
Subventions cachées pour les transports automobiles (projet Siptram avec ICLEI)	⇒ Environ 227 francs par habitant en faveur du transport individuel motorisé
Révision du Plan directeur communal	⇒ Utilisation des structures Agenda 21 pour l'organisation de la révision du plan directeur communal

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5323

Rapport d'évaluation Agenda 21 / 2005

1/16

Introduction

La réalisation des trois objectifs¹ du Conseil administratif pour la réalisation de son Agenda 21 s'est poursuivie en 2005, sous la supervision de la Délégation à l'Agenda 21, présidée par M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif.

Ce rapport présente les projets menés par l'Unité Agenda 21 et par les différents groupes de travail interdépartementaux constitués pour atteindre ces objectifs. Un descriptif plus détaillé des activités présentées dans ce document figurent dans le rapport du Conseil administratif au Conseil municipal relatif à la motion M-463 « Agenda 21 : où en est-on ? » et sont brièvement rappelées dans l'Annexe 1.

Les projets ou opérations menés et pilotés directement par les services de l'administration sont décrits dans le rapport à l'appui aux comptes.

OBJECTIF N°1

MISE EN PLACE D'UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

1. Gestion et suivi du développement durable

L'année 2005 marque une étape importante dans la gestion et le suivi du développement durable au sein de notre administration. En effet, une nouvelle structure organisationnelle et fonctionnelle a été mise en place². Cette démarche transversale de longue haleine, proposée par l'Unité Agenda 21, a été adoptée par le Conseil administratif, fin 2004. Il s'agissait de revoir la composition, le rôle et le fonctionnement de la Délégation à l'Agenda 21, de créer un groupe interdépartemental opérationnel « Actions 21 » et de nommer des Correspondants Agenda 21 dans chaque département.

En 2005, les correspondants Agenda 21 ont informé leur département des démarches en cours et ont récolté des informations sur les attentes et besoins des services. De manière générale, la nouvelle structure de suivi de l'Agenda 21 permet notamment:

1. une meilleure circulation de l'information de l'Unité Agenda 21 vers les services,
2. une meilleure connaissance de l'Unité Agenda 21 des attentes et besoins des services,
3. une vue d'ensemble des projets en lien avec le développement durable dans les départements et les services,
4. une meilleure mise en valeur du travail des services dans le domaine du développement durable,
5. une meilleure connaissance des services concernant les actions qu'ils mènent et qui rentrent dans le cadre de l'Agenda 21 et la mise en oeuvre de nouvelles actions concrètes découlant des missions et prestations des services,
6. une plus grande facilité, pour l'Unité Agenda 21, d'encourager la mise en place d'actions dans le domaine du développement durable dans les services,
7. le développement de la transversalité (informations mutuelles sur les problématiques et les projets de chaque département, mise en valeur des démarches communes, collaborations inédites au sein même des départements ou entre départements sur certains projets, diminution des doublons, etc.).

On note toutefois un niveau de connaissance différent et des manières très diverses d'appréhender et de mettre en pratique le développement durable d'un département à l'autre, d'où un manque de vision globale et cohérente et, dès lors, l'absence d'une culture commune du développement durable en Ville de Genève. Dans certains départements, des structures spécifiques ont été créées pour mieux répondre aux attentes des services et assurer une meilleure mise en place des objectifs de l'Agenda 21.

Le tableau suivant résume les démarches entreprises au sein des différents départements.

Objectif 1 : mise en place d'une administration exemplaire (gestion et suivi du développement durable, réalisation d'un système de gestion environnementale, formation et sensibilisation des employés de l'administration). **Objectif 2 :** Information, sensibilisation et participation de la population. **Objectif 3 :** Développement de méthodes d'évaluation

² La composition et la mission de ces différentes entités ont été présentées, fin 2004, dans le rapport du Conseil administratif au Conseil municipal relatif à la motion M-463.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)
Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

C'est sur la base de ce premier état des lieux que le groupe Actions 21 proposera, en 2006, des pistes d'actions pour favoriser l'intégration des décisions stratégiques aux niveaux opérationnels.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5325

216

Rapport d'évaluation Agenda 21 / 2005

Département	Changements organisationnels et structurels au sein des départements
Département des finances et de l'administration générale Correspondant A21 : Philippe Esteban « Personne ressource » : Alain Steiner	⇒ Volonté de la direction de privilégier l'approche transversale. ⇒ Eventuellement création de « relais Agenda 21 » au niveau de la direction des services. ⇒ Certains services se sentent encore peu concernés par la notion de développement durable.
Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie Correspondant A21 : Etienne Favay « Personne ressource » : Sandra Piriz	⇒ Un contact direct entre les chefs de services et le correspondant est formalisé ce qui permet de préserver la réflexion et l'organisation liées à l'Agenda 21 au niveau stratégique. ⇒ Un travail d'identification des besoins et des attentes des services a été mené par le correspondant. L'hétérogénéité de ceux-ci implique encore de mener une réflexion concernant la forme définitive de l'organisation Agenda 21 au sein du département. ⇒ Le travail de restructuration du département accompli en 2004 et 2005 a amélioré les interactions entre les services et les échanges de compétences. La mise en place plus régulière d'équipes de projets pluridisciplinaires permet une meilleure appréhension de la complexité des projets, qui amènent souvent des réponses efficaces en termes de mise en œuvre.
Département des affaires culturelles (DAC) Correspondante A21 : Joëlle Oudard « Personne ressource » : Damien Molineux	⇒ Le poste d'administrateur Agenda 21 n'a pas été repouvé en 2005 au sein du DAC. Transfert d'un demi poste à l'Unité Agenda 21. ⇒ Nomination d'une correspondante Agenda 21 à 40% qui assure la liaison et la coordination entre le DAC et l'Unité Agenda 21, notamment la mise en place d'un réseau de personnes-relais dans les services, la diffusion aux services de toute information ou documentation pertinente relative à l'Agenda 21, la centralisation de l'information sur les actions Agenda 21 des services, leur mise en valeur et la réalisation de compléments réguliers à la direction. ⇒ Ces changements devraient permettre une meilleure prise en compte, dans la réflexion sur le développement durable en Ville de Genève, des problématiques propres au domaine culturel, une sensibilisation des subventionnés à l'Agenda 21 et l'adoption de mesures concrètes.
Département des sports et de la sécurité Correspondante A21 : Kim Mounier « Personne ressource » : Bernard Buntschu	⇒ Le poste d'administrateur Agenda 21 n'a pas été repouvé en 2005. Transfert d'un demi-poste à l'Unité Agenda 21. ⇒ La correspondante assure la liaison entre le département et l'Unité Agenda 21 et coordonne les divers projets de promotion du développement durable présentés par les services lors des manifestations telles que la Fête du développement durable, le Forum Villes et qualité de vie, la Semaine de la mobilité, etc. Elle soutient le magistrat et la direction pour répondre aux sollicitations externes et internes. Un réseau de contacts-relais a été mis en place dans les services pour la collecte et transmission d'informations, désignés par les Chefs de service qui gardent toutefois la maîtrise décisionnelle. ⇒ La direction souhaite augmenter la visibilité des actions développées par les services et améliorer la prise en considération des objectifs du développement durable et la sensibilisation des collaborateurs, notamment sur l'importance du pilier social, pilier sur lequel repose l'action des services du Département en faveur du développement durable. ⇒ Le travail à venir consiste à promouvoir, coordonner et développer des prestations à l'intention des usagers susceptibles de contribuer à la promotion du développement durable.
Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement Correspondante A21 : Manuelle Pasquali « Personne ressource » : Christian Jorh	⇒ Les chefs de service ont désigné, dans leur service, une personne servant de « relais » Agenda 21. ⇒ Les personnes-relais se réunissent régulièrement. Elles transmettent toute information utile sur les réalisations, les besoins et les attentes du service dans le domaine de l'Agenda 21 et inversement relayent dans les services les informations émanant de l'Unité Agenda 21, respectivement du groupe Actions 21, ou encore des directives du Département. Ce groupe Relais Agenda 21 est placé sous la responsabilité de Sami Kanaan, Directeur adjoint du Département. ⇒ En 2005, les séances de travail du Groupe Relais Agenda 21 ont permis : - o d'assurer une participation régulière du département aux différents groupes de travail Agenda 21 - o de faire naître des synergies nouvelles et des collaborations inédites à l'intérieur même du Département et avec d'autres Départements.

2. Système de gestion environnementale (SGE) de la Ville de Genève

En 2005, le groupe interdépartemental SGE chargé de la mise en place de ce projet s'est concentré sur la poursuite des dernières actions en cours du programme environnemental 2003-2007. Par ailleurs, son domaine d'intervention a été élargi à d'autres activités ayant un impact significatif sur l'environnement, la santé et la sécurité des collaborateurs.

Le tableau ci-après rassemble des indicateurs permettant de suivre l'évolution du projet.

Papier :

98% du papier et des enveloppes sont dorénavant constitués de papier 100% recyclé. Les 2% restants correspondent au papier utilisé pour conserver les documents d'archives. La consommation totale de feuilles A4, par employé, a diminué de 27% depuis 2003.

Déchets :

Le groupe de travail "déchets de l'administration", a été constitué en 2004 afin d'améliorer la gestion des déchets au sein de l'administration. Courant 2005, le groupe a piloté l'amélioration des principales filières de récupération des déchets:

- **Papier** : centralisation de la commande des bacs pour la récupération de papier du Service des achats sur un budget indépendant. Conseils et soutien technique auprès des services pour la mise en place de la récupération de papier. Depuis 2003, le nombre de sites géographiques pratiquant la récupération du papier a augmenté de 33%.
- **Cartouches d'impression** : en plus du système de retour des cartouches au Service de achats, une filière de collecte et de ramassage directement dans les services a été mise en place en collaboration avec l'entreprise Eco-Logistic.
- **Piles** : information sur la filière de récupération des piles mise en place pour l'administration et distribution d'une trentaine de bacs étanches pour leur collecte.
- **CD, CD-ROM et DVD** : mise en place d'une nouvelle filière en interne pour la récupération des CD, CD-ROM et DVD.
- **PET** : commande centralisée au Service de achats pour les récupérateurs de PET et soutien technique pour la mise en place d'un système de collecte dans les services qui le souhaitent.

Le tri des déchets a été amélioré au sein des services du Département des affaires culturelles, des subventionnés (rédaction d'un vademecum sur le tri des déchets), dans les salles communales ainsi que dans les immeubles gérés par la Gérance immobilière. A noter également la généralisation de l'utilisation de la vaisselle compostable dans toutes les manifestations de la Ville de Genève.

Entre 2003 et 2005, on remarque une diminution, au niveau de la composition de la poubelle administrative, du pourcentage de papiers dans les poubelles et l'absence, en 2004, de déchets spéciaux (ex. cartouche toner, piles, ampoules). Les emballages de boissons (PET, aluminium, verre) ont diminué de moitié mais sont toutefois encore trop nombreux (un rapport détaillé sur la composition de la poubelle administrative peut être commandé auprès de l'Unité Agenda 21).

De manière générale, on constate une amélioration du tri des déchets et une meilleure prise de conscience des employés de l'administration.

Achats :

Le groupe SGE a préparé un questionnaire à l'attention des services de l'administration afin de mieux connaître les catégories d'achats des services. Le but poursuivi est de leur proposer ensuite des conseils ciblés et des critères d'achats qui intègrent les principes du développement durable.

Pour les fournitures courantes, le pourcentage de produits écologiques sur la liste du Service des achats est passé de 31% en 2003 à 48% en 2005.

Déplacements :

Le nombre d'abonnements Unireso a pratiquement doublé depuis 2003. En 2005, le bouquet de transports a fait l'objet d'une enquête qualitative auprès du personnel de l'administration. 55 entretiens personnalisés ont eu lieu en 2005. Une enquête par questionnaire a également été réalisée. Les résultats feront l'objet d'un rapport qui contiendra des propositions d'actions pour l'amélioration des prestations du bouquet de transports.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)
Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5327

Thèmes	Indicateurs SGE	31 décembre 2003	31 décembre 2004	31 décembre 2005
Santé et sécurité	- Cas d'assurance invalidité déclarés - Cas d'absences (comprend : MAC : maladie avec certificat, MSC : maladie sans certificat, AP : accidents professionnels, ANP : accidents non professionnels) - Formation et sensibilisation à Santé & Sécurité (nombre de participants) - Indicateur d'ergonomie: % d'écrans plats (par rapport au nombre total d'écrans) - Fourniture courante – % de produits écologiques sur la liste du service des achats - Taux d'utilisation de papier recyclé (en % du total) - Consommation totale par employé administratif (en nombre de feuilles A4) - Volume d'information disponible en ligne - Taux (%) d'adresses professionnelles de l'administration pratiquant la récupération de papier - Composition de la poubelle administrative	18 848 (seulement AP et ANP, MAC et MSC pas recensées) 1'000 33% 31% 98% 4'624 4'255 Go 47% <i>non disponible</i>	20 6'378 (MSC, valeurs pondérées) 400 49% 40,60% 98% 3'183 7'754 Go 58% 35,4 % papier et carton 0,4 % déchets spéciaux	16 en cours de consolidation 704 66% 48% 98% 3'411 12'651 Go 70% 34,1 % papier et carton 0 % déchets spéciaux
Achats				
Papier				
Déchets				
Energie	- Consommation de kWh thermique par employé - Consommation de kWh électrique par employé - Consommation d'eau (m³) par employé - Nombre de postes informatiques - Nombre d'imprimantes - Nombre d'abonnements annuels Unireso personnels achetés - Nombre d'abonnements annuels Unireso de service, transmissibles, achetés - Nombre de vélos mis à disposition - Nombre de véhicules de service remplacés par un véhicule Mobility CarSharing - Nombre de km parcourus et nombre d'abonnements	6'645 kWh/poste 1'888 kWh/poste 41 m ³ /poste 2'287 1'066 449 53 53 vélos 2 18'570 Km avec 10 abonnements 35 (2 cours)	6'387 kWh/poste 1'527 kWh/poste 37 m ³ /poste 2'438 1'114 660 151 (dont 47 transmissibles) 53 vélos 2 15'892 Km avec 15 abonnements 0 (pas de cours en 2004)	7'335 kWh/poste 1'663 kWh/poste 34m ³ /poste 2'550 1'151 893 147 (dont 44 transmissibles) 57 vélos 1 15'765 Km avec 14 abonnements 49 (4 cours)
Déplacements				
Formation				

Constructions :

Les fiches CFC (codes des frais de construction) pour l'utilisation des matériaux de construction écologiques publiées par l'association suisse Eco-Bau ont été traduites en français en collaboration avec les services cantonaux romands. Les services de la Ville de Genève pilotant les projets de construction devraient joindre ce document aux cahiers des charges des mandataires et des entreprises. Le document est disponible sur le site Internet d'Eco-Bau : www.eco-bau.ch, rubrique "Fiches CFC".

Parallèlement, une liste "rouge" spécifiant les substances toxiques à proscrire dans la construction a été élaborée par les services cantonaux genevois et la Ville de Genève la joindra également aux différents cahiers des charges.

Véhicules :

En 2005, l'approche environnementale a été au centre des activités de la COGEVE. Suite à l'étude menée par l'UniGE et l'EPFL (PR-317 / étude nommée VEPROVIGE), un outil informatique permet de connaître l'impact environnemental de la flotte de véhicules, voire d'un véhicule, selon six indicateurs pertinents, qui reflètent les impacts locaux (santé humaine) et les impacts globaux (changements climatiques).

En 2005, le Conseil municipal a accepté le crédit de renouvellement de véhicules déposé par la COGEVE, pour un montant de 4'906'500 francs, qui intègre l'acquisition de vélos, de vélos électriques et de véhicules fonctionnant au gaz naturel. L'outil VEPROVIGE sera désormais utilisé comme aide à la décision dans toutes les procédures d'achats de véhicules.

La COGEVE, sous l'impulsion du Service logistique et technique, a également introduit les biocarburants, sous forme de mélange entre 10 et 20%, dans les cuves de carburants servant à l'approvisionnement de l'essentiel de la flotte Ville de Genève. Actuellement, cette démarche concerne le diesel. Une réflexion est actuellement en cours pour l'introduction de bioéthanol.

Energie :

Le déménagement de nombreux services de l'administration pendant l'année 2005 a pu influencer de manière significative les consommations d'énergie. Compte tenu de ces modifications d'occupation des locaux, une interprétation stricte des indicateurs pour les consommations d'énergie 2005 est incertaine. L'année 2006 nous permettra de revenir à une situation comparable.

Le Service administratif et technique a établi des directives afin de diminuer la consommation d'énergie dans les salles de spectacle et dans les bâtiments du Département des affaires culturelles.

Le Service de l'énergie a diffusé des informations pour sensibiliser les collaborateurs aux comportements économes en énergie (confort d'été et chauffage). Par ailleurs, 11 classes ont suivi un programme de sensibilisation à l'énergie en 2005 (Ogure Pedago), soit plus de 200 élèves.

Santé et sécurité :

En matière d'ergonomie, les écrans plats ont doublé entre 2003 et 2005. De plus, le Service des ressources humaines a organisé de nombreux cours sur l'ergonomie à la place de travail.

Certaines actions en matières de santé et de sécurité doivent encore être réalisées. A cet effet, une collaboration avec le Service des ressources humaines a été établie.

Ateliers et garages :

L'analyse environnementale a été élargie aux activités techniques intra-muros. En 2005, un inventaire des ateliers et des garages de l'administration a été établi. Il a permis une première identification des pratiques environnementales et des besoins en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les domaines concernés sont : déchets, eau, énergie, achats, utilisation des produits (bois, peinture, solvants,...) ainsi que la santé et la sécurité au travail (hygiène, risques). Une collaboration étroite avec le Service des ressources humaines a été formalisée.

En outre, des activités de **sensibilisation et de formation** des employés municipaux autour du Système de gestion environnementale ont été mises en place notamment :

1. organisation d'un cours sur les écogestes à la place de travail avec la possibilité, pour les participants, de réaliser un audit environnemental de différents sites de l'administration
2. publication et diffusion de 4 fiches infos («covoiturage.ch», «ampoules éco.logiques», «jetons-nous à l'eau» et «confort thermique: soyons raisonnables»)

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5329

Rapport d'évaluation Agenda 21 / 2005

6/16

3. publication d'Eco-Verso : cette publication mensuelle créée en 2005 par le groupe de travail « déchets de l'administration » est imprimée au verso des fiches de salaire afin d'informer les collaborateurs sur les « bons gestes » en matière de tri des déchets. L'ensemble des documents est disponible sur le site Internet de l'Agenda 21 de la Ville de Genève, sous la rubrique "documents".

3. Formation

Formation des collaborateurs

L'Unité Agenda 21 met en place, depuis 2002, une série de cours proposés dans le cadre du programme de formation du Service des ressources humaines.

Ces cours sont ouverts à l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Genève et des communes. Ils visent à sensibiliser les employés à la notion de développement durable, à les familiariser avec le travail effectué dans ce sens au sein de l'administration et à leur permettre d'intégrer ce concept dans leur travail quotidien (voire à domicile).

En 2005, quatre journées de formation à l'attention des employés de l'administration et des communes genevoises ont été organisées sur le développement durable (voir Annexe 2):

1. Contribution des Conservatoire et jardin botaniques au développement durable
2. Développement durable au poste de travail
3. Développement durable en ville de Genève
4. Mobilité et aménagements urbains.

Près de 50 employés ont suivi ces cours. Selon le questionnaire d'évaluation élaboré par le Service des ressources humaines, les objectifs de formation ont été largement atteints.

Programme Régional et Transfrontalier de Formation des Acteurs Locaux

L'Unité Agenda 21 est membre du comité de pilotage du Programme Régional et Transfrontalier de Formation des Acteurs Locaux, qui vise à former les élus et les techniciens des collectivités territoriales aux enjeux du développement durable dans le bassin franco-valdo-genevois³. Un partenariat avec un grand nombre d'acteurs de la région franco-valdo-genevoise⁴ a été établi.

Le programme comporte en tout 21 sessions réparties sur trois ans jusqu'en 2007 (le programme peut être consulté sur le site Internet de l'Agenda 21). Chaque formation donne lieu à la publication de guides thématiques liés au sujet présenté en session (voir www.cifal.org).

Les chiffres de la fréquentation des sessions 6 à 12 en 2005 sont les suivants:

Session n°	Thématique	Nombre	Intervenants	Participants
S6	Outils	36	7	29
S7	Education, formation	57	17	40
S8	Production industrielle	24	9	15
S9	Santé, environnement, développement durable	35	6	29
S10	Économie / Emploi	50	13	37
S11	Ville & territoire	55	8	47
S12	Eau	29	8	21
Totaux		286	68	218

Le programme complet de l'année 2005 est présenté sur le site de l'Agenda 21.

³ Le Programme est piloté par le Centre International de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL)-Divonne, qui s'inscrit dans le réseau international des centres CIFAL initiés par l'UNITAR (United Nations Institute for Training and Research). Ce projet s'insère dans le cadre d'Interreg III (2004-2006).

⁴ Interreg France - Suisse, Direction régionale du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle Rhône-Alpes, République et canton de Genève, Ville de Genève (Unité Agenda 21), Région Rhône-Alpes, Conseil général de la Haute-Savoie, Conseil général de l'Ain, Université de Genève, Université de Savoie, UNITAR, Communauté de communes de l'agglomération annemassienne, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du pays de Gex, Communauté de communes Arve - Salève, Ville de Divonne-les-Bains.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

OBJECTIF N°2

INFORMATION ET PARTICIPATION DE LA POPULATION

1. Information et communication

La communication sur l'Agenda 21 et la sensibilisation aux enjeux du développement durable ont été renforcés grâce aux activités suivantes :

1.1 Amélioration du site Internet :

L'Agenda 21 de la Ville de Genève possède depuis 2002 son propre site Internet qui a été totalement remodelé en 2003 : www.ville-ge.ch/agenda21. On y trouve des informations destinées plutôt à un public spécialisé et initié mais également des informations, des activités destinées à un public plus large (jeu de l'empreinte écologique, écogestes, et depuis 2005, jeu Genève 21).

D'après la Direction des systèmes d'information, le nombre moyen d'accès au site www.ville-ge.ch/agenda21 a augmenté de 25 % entre 2003 et 2004.

1.2 Organisation de la quatrième édition de la fête du développement durable :



Depuis 2002, la Fête du développement durable fait partie des événements de la vie culturelle et festive genevoise. Fruit exemplaire d'un partenariat entre des collectivités publiques (Unité Agenda 21 de la Ville de Genève et Service cantonal du développement durable du canton de Genève) et d'une organisation internationale, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la fête mobilise également un vaste réseau de personnes issues :

- d'organisations non-gouvernementales, associations et groupements d'intérêt (dans les domaines économiques, environnementaux et sociaux) ;
- de services et offices de l'administration fédérale et cantonale, de la Ville de Genève et d'autres communes genevoises ;
- de milieux économiques (entreprises, fédération de métiers, etc.) ;
- d'organisations internationales,
- du milieu académique.

Edition 2005:

En 2005, la Fête a eu lieu les 11 et 12 juin sur la plaine de Plainpalais. Cette année, comme les précédentes, la manifestation visait trois objectifs:

1. Sensibiliser la population aux enjeux liés au développement durable – aux impacts de nos gestes quotidiens sur le plan social, environnemental et économique, tant au niveau local qu'à l'échelle de la planète ;
2. Informer sur ce que l'on peut faire à Genève, aujourd'hui, pour tendre vers un développement durable ;

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

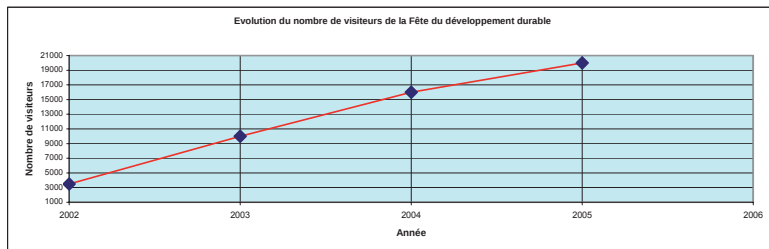
5331

Rapport d'évaluation Agenda 21 / 2005

8/16

3. Donner envie à chacun d'agir (changement de comportements) et encourager le public à devenir « acteur » du développement durable est le « fil rouge » de la Fête depuis sa création en 2002.

Près de 20 000 visiteurs ont participé à la quatrième édition de la fête (voir programme sur le site Internet).



Le thème de l'édition 2005 était « La Maison », structurant la fête comme un parcours ludique et familial de la cave au jardin, en passant par le salon, la chambre ou la cuisine. La maison est un lieu où l'individu peut s'impliquer, par des gestes faciles pour un développement durable. L'idée de donner au public la possibilité de devenir « acteur » du développement durable sous-tend la Fête depuis sa création en 2002. Les objectifs et l'état d'esprit de la fête sont décrits dans une Charte (voir Annexe 3).

77 associations, entreprises et institutions se sont retrouvées sous trois grands chapiteaux reconstituant ces différentes pièces, soit 17% de plus que l'année dernière. A noter que 36% des partenaires de l'édition 2005 n'étaient pas présents en 2004, assurant ainsi un renouvellement des exposants. Le succès grandissant des ces journées se mesure à l'affluence toujours croissante, comparativement aux éditions précédentes, mais aussi à la satisfaction des visiteurs et des exposants⁵.

Les stands d'exposition ont été, cette année encore, le centre d'attraction principale. Les diverses animations culturelles et les spectacles ont également rencontré un grand intérêt auprès des visiteurs. Selon les résultats de l'enquête, les visiteurs quittent la fête avec des connaissances élargies dans le domaine du développement durable et avec la volonté de modifier leurs comportements. Plus de 89% des visiteurs déclarent vouloir revenir l'année suivante. Pour les exposants, 85% se déclarent



« satisfaits » ou « très satisfaits » de la fréquentation de leurs stands, ce qui suppose que les contacts sont fructueux.

Pendant ces deux journées, quatre forums sous le titre général de « Changer... échanger » ont été organisés. Les thèmes abordés étaient : « Habiter sans voitures » ; « Consommation durable » ; « La maison écologique ».

⁵ le rapport sur « l'enquête de satisfaction des journées genevoises du développement durable 2005 » peut être téléchargé sur le site Internet ou commandé auprès de l'Unité Agenda 21.

Ces forums animés par Esther Mamarbachi, journaliste à la Télévision suisse romande, ont rassemblé diverses personnalités genevoises. Un goûter sur les changements climatiques a également attiré de nombreux enfants.

Enfin, d'après une étude menée par Erasm, en 2005, sur un échantillon de 400 personnes, près de la moitié de la population genevoise a entendu parler de la fête du développement durable ce qui la place définitivement comme une des manifestations annuelles d'envergure à Genève.

Jeu Genève 21

Ce jeu éducatif basé sur le jeu de l'oie demande aux participants âgés de 10 à 14 ans d'essayer d'atteindre un index de développement durable global suffisant pour faire vivre 6 milliards de personnes. Réalisé par Agir 21 en 2002, il reprend l'idée de l'empreinte écologique. Une version « jeu de table » a été développée en 2004. Une version électronique a été créée en 2005 et présentée dans le cadre de l'exposition de Yann Arthus-Bertrand.

Film de sensibilisation au développement durable : « L'instant durable »

Le film « L'instant durable »⁶, réalisé en 2004 par l'Unité Agenda 21 et le Service cantonal du développement durable en collaboration avec les associations « un air de clown » et Imagia a été présenté lors de formations à l'attention des employés de la Ville de Genève et à des enseignants.

1.3 Organisation de l'exposition « La Terre vue du Ciel » de Yann Arthus-Bertrand :

Durant plus de quatre mois, les images aériennes du photographe Yann Arthus-Bertrand ont été présentées à Genève, au Parc des Bastions, dans le cadre de l'exposition « La Terre vue du Ciel », organisée par la Ville de Genève (coordination générale assurée par l'Unité Agenda 21) et Lombard Odier Darier Hentsch & Cie. Saluée par un public enthousiaste - plus de 200'000 visiteurs - l'exposition s'est achevée le 30 octobre.



Olivier Gay-Delarzes

Le bilan ainsi que les moments forts de l'exposition sont rassemblés dans la brochure « (re) vues, un autre regard sur l'exposition La Terre vue du Ciel », publiée fin 2005⁷.

Outre les 124 photographies vues du ciel, l'exposition était structurée autour des éléments suivants :

- ❖ *Un espace d'information intitulé « cinq minutes pour comprendre le développement durable » ;*
- ❖ *Une exposition tactile pour les aveugles et malvoyants ;*
- ❖ *Un planisphère sur lequel les visiteurs pouvaient se déplacer et identifier l'emplacement des prises de vue de l'exposition ;*
- ❖ *Un espace vidéo pour la projection d'un film retraçant l'histoire du projet de la « Terre vue du Ciel » ;*
- ❖ *Une librairie.*

L'espace d'information intitulé « 5 minutes pour comprendre le développement durable » mis en place par l'Unité Agenda 21 avait pour but de faire comprendre ce qu'est le développement durable, avec un rappel des grandes dates, des enjeux, et la présentation de jeux ludiques et interactifs (jeu de l'empreinte écologique, jeu Genève 21).

⁶ Ce sont de petites séquences filmées où deux clowns parlent du développement durable. Les thèmes abordés sont les déchets et le recyclage, la consommation, la mobilité, la biodiversité, l'eau et le tourisme, le bruit ainsi que les changements climatiques.

⁷ Cette publication a été distribuée à la Commission Agenda 21 du Conseil municipal. Des exemplaires de cette plaquette peuvent être commandés auprès de l'Unité Agenda 21.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5333

Rapport d'évaluation Agenda 21 / 2005

10/16

A la grande satisfaction des organisateurs, un sondage effectué pendant toute la durée de l'exposition a révélé que plus de la moitié des visiteurs s'est systématiquement intéressée aux légendes accompagnant les images ainsi qu'aux phrases choc destinées à sensibiliser le public aux problèmes de la planète. Les visiteurs ont été impressionnés et l'ont fait savoir: « nous devons être plus conscients des dégâts que nous causons » ; « les statistiques sont choquantes, il faut s'engager » ; « les textes nous font peur et nous incitent à réagir ». Plus d'un tiers des personnes interrogées ont même déclaré qu'elles avaient l'intention de modifier leur comportement⁸.

Si la majorité des visiteurs a apprécié la dimension artistique de l'exposition, près de la moitié d'entre eux a été sensible à son aspect pédagogique. Plus de 70 écoles se sont en effet rendues aux Bastions afin de sensibiliser quelque 6'000 élèves de 6 à 18 ans à la problématique du développement durable. Des brochures, spécialement conçues pour les enfants de 6 à 12 ans, ont également été diffusées. L'exposition a ainsi rempli un rôle primordial du point de vue éducatif⁹.

Enfin, l'exposition La Terre vue du Ciel a permis de générer des bénéfices importants, qui sont revenus à des associations développant des actions concrètes pour la préservation de l'environnement. Tout d'abord, le produit d'une vente aux enchères organisée spontanément par le Rotary Club, soit CHF 24'350.-, additionné des revenus de la vente des cartes postales et des posters des vues aériennes de Genève prises spécialement pour l'occasion par Yann Arthus-Bertrand, soit la somme de CHF 3'160.-, est revenu à l'association Terrawatt. Cette association, qui a pour objectif d'accroître l'efficacité énergétique en recourant aux énergies renouvelables, va ainsi se charger d'équiper le toit d'un établissement médico-social du canton en cellules photovoltaïques.

Par ailleurs, le bénéfice de la vente aux enchères de 28 photographies de l'exposition, qui s'est tenue le 31 octobre 2005 au Palais de l'Athénée, soit un montant de CHF 125'800.-, a été offert à Terre des Hommes Suisse, afin de financer un projet de gestion des ressources naturelles en Orissa, Inde, une région très affectée par la déforestation et qui souffre d'un système déficient de stockage des eaux de surface.

Table ronde avec Yann Arthus-Bertrand

Le 10 juin 2005, plus de 200 personnes ont participé à une table ronde sur le thème « la photographie au service du développement durable », en compagnie de Yann Arthus-Bertrand et Isabelle Delannoy, rédactrice scientifique. La rencontre a eu lieu dans le foyer du Grand-Théâtre et a été animée par Raphaëlle Aelli, journaliste à la Télévision suisse romande.

1.4. Publication d'une brochure tout public "Agir pour la Ville ensemble" :



La demande des habitants, des élus et des employés de l'administration, d'information sur le développement durable et sur les activités menées par la Ville de Genève dans ce domaine est croissante. C'est pour cette raison qu'en 2005, le groupe Actions 21 a été chargé de rédiger une publication intitulée « Agir pour la Ville ensemble ».

Cette publication s'appuie sur un concept de communication qui vise à faire du citoyen, l'acteur du développement durable en participant et en soutenant de nombreuses actions menées par la Ville. Ces actions sont rapidement décrites et illustrées, comme autant de chemins vers une prise en charge citoyenne et commune de notre avenir.

Plus de 8 000 exemplaires de cette brochure tout public a été distribuée en 2005, principalement lors de la fête du développement durable et l'exposition la « Terre vue du Ciel » de Yann Arthus-Bertrand.

En 2006, le Conseil administratif souhaite publier cinq nouvelles brochures grand public sur le thème du sport, de la culture, de la nature en ville, de la mobilité et de l'énergie.

⁸ L'enquête effectuée auprès des visiteurs peut être commandée auprès de l'Unité Agenda 21.

⁹ Les brochures pédagogiques sont disponibles auprès de l'Unité Agenda 21.

1.5 Participation au Forum mondial « Villes et qualité de vie : enjeux globaux, solutions locales » :

Lors de ce Forum qui aura lieu à Genève en mai 2006, l'Unité Agenda 21 organisera une table ronde sur « la contribution des Agenda 21 locaux à la qualité de vie en milieu urbain ».

1.6 Participation à l'organisation de la première-plateforme internationale sur le développement durable urbain (S-DEV Geneva 05) :



S-DEV Geneva 05 s'est déroulée du 11 au 13 octobre 2005 à Palexpo. Organisée par Orgexpo avec notamment le soutien de la Confédération, du Canton et de la Ville Genève (Unité Agenda 21), trois jours de conférences, d'ateliers et d'exposition ont rassemblé plus de 2600 participants.

Cinq projets de la Ville de Genève en lien avec le développement durable ont été présentés sur un stand de plus de 100 m2 rassemblant des services de l'Etat et de la Ville de Genève : Agenda 21, Genève-Lac-Nations, prestations aux aînés, centrale alimentaire avec Partage, nouvelle crèche de Chateaubriand (Minergie et solaire photovoltaïque) et mobilité douce.

Cette première édition s'est terminée par le lancement d'une « Déclaration de Genève pour un avenir vivable dans les villes », soumise à la signature des représentants des villes et des pouvoirs locaux présents à S-DEV Geneva 05. Son but est de créer un réseau solidaire mondial favorisant l'échange régulier d'expériences et de solutions innovantes (voir www.s-dev.org). La question de pérenniser cette manifestation est en discussion avec les autorités fédérales, cantonales et communales concernées, de même qu'avec Orgexpo.

2. Participation

Prenez la parole ...Pour améliorer la qualité de vie dans votre quartier !

Contexte

Dans quel quartier aimeriez-vous vivre en 2020 ? Quelles actions faut-il mettre en place pour y parvenir ? Voilà le cœur du processus participatif initié en 2003 dans le quartier de St-Jean/Charmilles, intitulé « Prenez la parole ! Qualité de vie et santé dans votre quartier »¹⁰. Près de trois ans après son lancement, des réalisations concrètes vont venir couronner cette démarche originale qui a réuni habitants, élus et professionnels.

Objectifs

Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- Développer une démarche participative à l'échelle du quartier qui vise à donner à chacun, dans une perspective individuelle et collective, les moyens « d'agir » en faveur de sa santé et de sa qualité de vie, avec l'idée de diffusion et de reproductibilité du projet ;
- Développer et mettre à disposition des élus locaux un outil d'aide à la décision pour la politique et l'administration en lien avec la santé et la qualité de vie de la population.

Calendrier

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| • Démarche participative | janvier-automne 2003 |
| • Ateliers de scénarios | printemps 2004 |
| • Restitution publique | été 2004 |
| • Edition rapport | novembre 2004 |
| • Diffusion | janvier 2005 |

¹⁰ Lancée par l'ex DASS (Département de l'action sociale et de la santé), en partenariat avec les Villes de Genève et de Meyrin et le soutien de Promotion Santé Suisse, « Prenez la parole ! Qualité de vie et santé dans votre quartier » a été réalisé par la Fondation du Devenir et Equiterre.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5335

Rapport d'évaluation Agenda 21 / 2005

12/16

Résultats du rapport et suite

Le rapport « Promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie dans le canton de Genève » a produit huit scénarios d'action dans deux axes principaux.

Ceux-ci sont :

Scénario 1 : Développer l'humain : un quartier vivant, d'échange, de soutien et d'entraide

1. Les villages de Saint-Jean / Charmilles
2. Des lieux d'échange décentralisés, une population responsabilisée
3. Bourses aux compétences « solidarité services »
4. Une maison de la santé et de l'environnement
5. Un quartier sûr

Scénario 2 : Développer l'urbain en le mettant au service du social

6. Des aménagements de la place publique
7. Des déplacements sécurisés
8. Logements adaptés

Participation de la Ville de Genève

La Ville de Genève est impliquée dans la démarche par l'intermédiaire de :

- L'Unité Agenda 21, car le projet correspond à l'objectif no 2 de l'Agenda 21 (information à la population et participation)
- Le Service social par rapport à la mission des Unités d'action communautaire (promotion de la participation des habitants à la vie du quartier).

Les rôles de l'Unité Agenda 21 et du Service social sont les suivants :

- Suivi du travail de terrain
- Soutien logistique et appui aux groupes d'habitants
- Mise en œuvre de certains scénarios
- Garantie de la suite du processus
- Pilotage à long terme: observatoire.

L'esprit du projet est celui de la démarche participative. La Ville de Genève ne doit donc pas se substituer aux acteurs locaux, mais doit se contenter d'un rôle de facilitateur et d'appui. Elle peut donc s'investir par le biais de ses services dans cette perspective. Par contre, la nature même de certains projets (ex. « des aménagements de la place publique ») implique un investissement plus direct de la ville. D'autre part, tout projet participatif étant par nature évolutif, les acteurs locaux peuvent se réserver d'axer leurs efforts dans des directions qui leur semblent plus pertinentes au détriment d'autres.

Bilan des actions en 2005 : deux exemples

Groupe d'habitants « Qualité de vie et santé » (voir www.forum1203.ch)

Dans le sillage de cette étude s'est constitué un groupe d'habitants issu du « Forum St-Jean ».

Ce groupe intitulé « Groupe de travail Qualité de vie et santé » s'est donné pour mission de :

- Analyser le rapport
- Choisir plusieurs axes de travail prioritaires
- Proposer d'autres actions
- Présentation publique pour la mise en œuvre: création de groupes opérationnels.

Ce groupe d'habitants a fait le choix de quatre axes prioritaires :

- Amélioration de la communication (pose de panneaux dans le quartier, création d'un site Internet, panneaux d'information dans les immeubles)
- Santé (création de cours de médecine familiale, ateliers thématiques : diététiques, diverses préventions, etc.)



Un groupe d'habitants engagés pour leur quartier :
Eliane Michaud, Florence Klay, Jocelyne Danielli, Aurore
Balmas, Alain Dubois, Christian Klay, Katharina
Mayenfisch, Olowine Rogg, Héléne Voigt, Sandrine
Gillieron, Chris Gisler

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

- Soutien administratif (écrivain public, bureau de « soutien administratif », etc.)
- Environnement (ateliers thématiques, manifestations ludiques de sensibilisation, etc.)

D'ici l'été, des panneaux d'information, permettant de promouvoir des activités dans le quartier et offrant un espace de communication supplémentaire aux associations locales devraient être installés.

Projet « Terrasse du troc » : avec et pour les habitants

Ce projet a obtenu le soutien de nombreux services de la Ville, dont le Service social, car il répond, notamment, aux besoins d'échanges entre les générations, au désir de convivialité et au souhait d'améliorer l'espace public exprimés dans le cadre du processus participatif.

Le site de la Terrasse du troc ouvrira du 8 juin au 17 septembre 2006, sur la couverture des voies CFF, au carrefour de la rue des Délices, de la rue des Charmilles et de la rue de St-Jean. Il proposera un espace convivial et de détente, avec un jardin potager, une serre, une buvette offrant de la petite restauration et un coin lecture avec chaises longues et parasols. La Terrasse du troc servira aussi de plate-forme pour favoriser les rencontres entre les personnes âgées, les jeunes, les enfants et les artistes du quartier.

Pour terminer, et c'est là que réside sans doute l'aspect le plus novateur du projet, la Terrasse du troc est appelée à devenir un lieu de création artistique, où les habitants sont directement impliqués dans la réalisation d'une oeuvre d'art, qui s'appuie sur la mémoire du quartier.

Divers : liste des actions ou projets en cours ou à venir pour le secteur Saint-Jean/Charmilles – Etat : novembre 2005

Le tableau suivant résume l'ensemble des projets et actions en cours actuellement dans le quartier de Saint-Jean – Charmilles et se rapprochant des 8 scénarios décrits dans le projet.

Titre	Projets ou actions en cours	Projets à l'étude
1. Les villages de Saint-Jean/Charmilles	• Collaboration avec la « Ville est à vous » organisée par le DAC • Marché bio • La Terrasse du troc • Forum St-Jean	• Information dans les commerces de proximité
2. Des lieux d'échanges décentralisés, une population responsabilisée	• La Terrasse du troc • Informations sociales	• Réseau aînés • Développement de l'information locale
3. Bourses aux compétences « solidarité services »	• Carrefour d'entraide	
4. Une maison de la santé et de l'environnement		• Conseils santé dans les CASS • Cours de médecine familiale • Cours thématiques
5. Un quartier sûr		
6. Des aménagements de la place publique	• La Terrasse du troc • Aménagement Parc Galiffe	
7. Des déplacements sécurisés	• Zone 30 • Aménagement Parc Galiffe	
8. Logement adapté		

Plusieurs thématiques n'ont pas encore donné lieu à des projets ou des actions concrètes. Cela peut s'expliquer principalement par le nombre de scénarios retenus et la difficulté de mobiliser des habitants sur un tel nombre de pistes dans une démarche participative.

D'autre part, actuellement seules la Ville de Genève et les associations locales se sont investies dans le prolongement de cette démarche. Or, certaines compétences requises pour le déploiement de scénarios sont également, voire principalement du ressort du canton (ex. logement, quartier sûr, maison de la santé, etc.). Ce dernier doit prochainement faire connaître à la Ville de Genève son intention de mieux s'impliquer dans la démarche.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)
Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5337

Rapport d'évaluation Agenda 21 / 2005

15/16

OBJECTIF N°3

EVALUATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Coûts et bénéfices du développement durable : Winwin22

Objectif

La phase test de l'outil WinWin22¹¹ s'est achevée en 2005. En tant que Ville-pilote, la Ville de Genève a présenté cinq projets:

1. **Fête du développement durable (Agenda 21):** cette manifestation annuelle vise à sensibiliser les habitants de la région genevoise au développement durable.
2. **Recyclage de copeaux du service des espaces verts (SEVE):** depuis 2004, le Service des espaces verts n'évacue plus ses déchets de gros bois hors de la Ville mais les transforme en copeaux qui sont réutilisés soit par ce service lui-même pour garnir ses massifs fleuris, soit par d'autres services de l'administration comme le Service des écoles qui les utilise pour sécuriser les places de jeux.
3. **Budget participatif (ECO):** ce projet vise à affecter un budget aux écoles pour des projets améliorant le confort, l'esthétique et la convivialité dans et autour de l'école. Il a également pour objectif de promouvoir la participation de tous les partenaires de l'école y compris les enfants à des décisions importantes.
4. **Fontaines publiques (ENE):** il s'agit de la mise en circuit fermé de 10 fontaines publiques de la Ville de Genève dans le but de diminuer les coûts de consommation d'eau des fontaines.
5. **Bouquet de transports de la Ville de Genève (SMO):** il s'agit de promouvoir l'écomobilité au sein de l'administration. En diminuant la part du trafic individuel motorisé dans les déplacements professionnels et domicile - travail, donner des moyens concrets pour effectuer un report modal vers des modes éco-mobiles comme le vélo, la marche, les transports publics, etc.

Evaluation de la phase test:

WinWin22 a été accueilli très favorablement par les différents responsables des projets testés. Plusieurs raisons concourent à cela:

- L'outil permet d'avoir une meilleure prise en compte du développement durable en amont des projets. Une approche plus globale, pluridisciplinaire du projet, une vision plus complète en lien avec les critères du développement durable, en prenant en compte le local et le global, le court et le long terme, sont des arguments avancés en faveur de l'utilisation d'un tel outil.
- Certains utilisateurs ont indiqué qu'ils ont pu évaluer des impacts non pris en compte lors de l'élaboration du projet.
- WinWin22 permet aussi d'ouvrir d'autres perspectives pour justifier et défendre un projet.
- Il pourrait aussi être une bonne base pour l'élaboration d'indicateurs de développement durable, de suivi et d'évaluation de projet.
- Il pourrait aussi être un outil de visualisation globale très utile dans les actions de communication et d'appropriation du développement durable pour conscientiser des chefs de projets, les convaincre du bien-fondé de la démarche.
- Cet outil pourrait aussi être utilisé pour analyser les objectifs exprimés par les différents services dans le cadre du contrôle de gestion, avec l'ambition de passer les prestations de la ville au "filtre" du développement durable.
- De façon générale, l'outil doit être accompagné d'une personne formée à son utilisation car la démarche peut s'avérer complexe.

En termes pratiques, l'outil pourrait être utilisé dans le cadre de l'administration de la Ville selon des modalités à étudier en fonction des demandes et des projets de l'administration. En attendant sa mise en œuvre dans l'administration, WinWin22 sera utilisé dans le cadre des formations Agenda 21.

¹¹ WinWin 22 a été produit par l'IDHEAP (Institut des hautes études en administration publique) de l'Université de Lausanne, le SANU (Formation pour le développement durable) de Bienne et l'Office du Développement Territorial (ODT). Il vise à donner aux communes les bases nécessaires pour planifier, documenter de manière optimale les résultats de leurs actions en termes de développement durable; et permettre de comparer les coûts nécessaires à un projet de développement durable avec les bénéfices constatés.

AUTRES PROJETS

1. Les subventions cachées pour les transports automobiles

Le 21 mai 2003, le Conseil administratif décidait de collaborer avec ICLEI (Conseil écologique pour les initiatives écologiques locales) sur l'initiative "hidden subsidies" du projet "SIPTRAM" (Sustainability in the urban public transport market). L'objectif de cette étude effectuée dans plusieurs villes européennes était de rechercher les subventions cachées accordées aux transports individuels motorisés dans les budgets de la municipalité.

Cette étude a été mandatée par l'Unité Agenda 21, sa réalisation confiée au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, puis au Service de la mobilité. Seuls les budgets de la Ville de Genève ont pu être examinés, alors que des sommes importantes pour les transports individuels motorisés sur le territoire de notre municipalité sont dépensées par les services cantonaux.

Ainsi, sans intégrer ces sommes, les résultats montrent que la Ville de Genève a dépensé, en 2002, environ 227 francs par habitant en faveur du transport individuel motorisé, ce qui correspond à la moyenne de ce que dépensent les villes allemandes. A noter que cette étude avait fait l'objet d'une réponse à la M-174 "Coût de la circulation privée en Ville de Genève".

Les conclusions de l'étude, publiées en 2005, ont été distribuées au Conseil municipal en décembre 2005 et sont téléchargeables sur le site Internet de l'Agenda 21.

2. Plan directeur communal

En 2005, la Ville de Genève a lancé le processus d'élaboration de son troisième plan directeur communal, après deux premières versions, en 1981 et 1993. Depuis 2002, cette tâche est maintenant obligatoire. Les communes de plus de 1'000 habitants doivent établir ou réviser leur plan directeur communal dans un bref délai. Cette réflexion doit nourrir et structurer le débat sur l'aménagement du territoire municipal et déboucher sur des perspectives cohérentes pour les dix à quinze prochaines années.

Organisation:

Le Service d'urbanisme pilote le projet en Ville de Genève accompagné par l'Unité Agenda 21. Afin de ne pas multiplier inutilement les structures d'étude et de concertation, l'organisation mise en place pour la révision du plan directeur communal se base sur les structures de suivi de l'Agenda 21, sans avoir recours à la création d'instances *ad hoc*. Les fonctions des différents organes impliqués sont donc les suivantes:

- **Délégation à l'Agenda 21:** les orientations du plan directeur communal sont définies et les choix validés par la Délégation à l'Agenda 21; elle assure le pilotage et l'impulsion politique, les liens et les représentations externes; elle organise la transversalité et l'encadrement du travail technique.
- **Service d'urbanisme et Unité Agenda 21:** le pilotage technique du plan directeur communal est assuré par le Service d'urbanisme, épaulé par l'Unité Agenda 21. Le pilotage consiste à préparer les réflexions et les décisions politiques, à assurer la coordination entre les services municipaux et les instances cantonales concernées, à réunir et structurer la matière nécessaire à la prise de décision politique, et, enfin, à piloter les mandataires.
- **Groupe Actions 21:** le groupe participe à l'élaboration des dossiers, basé sur le réseau opérationnel de collaborations, et met en oeuvre des mesures concrètes.
- **Commission de l'aménagement et de l'environnement:** la commission est un lieu de débats, d'accompagnement, de validation des orientations stratégiques de la démarche et d'ancrage des démarches dans la réalité politique locale (notamment par retour d'information aux Conseillers municipaux pendant l'élaboration du projet).

Thématiques:

Le thème proposé pour ce troisième plan directeur communal est celui du «renouvellement urbain», qui met en avant les contraintes qui résultent de la position de la Ville de Genève, ville-centre d'une

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)
Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5339

Rapport d'évaluation Agenda 21 / 2005

17/16

agglomération toujours plus étendue. Entre la ville-centre et les couronnes de l'agglomération transfrontalière, les relations sont étroites et nombreuses (transports, commerces, logements, équipements, etc.). A ces thématiques répondent différentes solutions du développement durable, recensées notamment dans la Charte d'Aalborg. Le plan directeur communal vise à mieux comprendre ces relations, pour mieux les maîtriser, mieux valoriser les atouts de la Ville de Genève et optimiser l'utilisation de ses ressources.

Dans l'esprit du développement durable, qui prône une plus grande participation citoyenne aux processus qui font la ville, une concertation élargie sera organisée sur le projet de plan directeur communal. L'étendue et les formes de la concertation à réaliser (colloque, journée, ateliers, etc.) seront définies par le groupe de pilotage et le groupe de suivi politique.

3. Guide « Pour une consommation responsable »

L'Unité Agenda 21 a participé à l'élaboration du guide « Pour une consommation responsable » publié par le Canton de Genève en 2005.

CONCLUSION

L'année 2005 a été marquée par la réalisation de nombreux projets, qui ont abouti, pour la plupart, à des résultats concrets. Des manifestations d'envergure ont par ailleurs été organisées avec succès, l'exposition « La Terre vue du Ciel » en constituant l'exemple le plus parlant.

La modification de la structure organisationnelle et fonctionnelle de l'Agenda 21 décidée par le Conseil administratif fin 2004 a déployé ses effets en 2005.

Cette structure permet la réalisation d'actions concrètes dont le détail a été donné dans ce rapport et encourage la construction de relations transversales liées à des projets et non plus dépendantes du cloisonnement administratif.

Cette organisation innovante au sein de l'administration municipale renforce la prise en compte des problématiques des départements et la mise en relation transversale. Le développement durable n'est ainsi plus considéré comme une contrainte externe mais élément de réflexion et de recherche d'efficacité, un outil de gestion, intégré dans l'ensemble des activités municipales.

De plus, l'engagement des personnes qui composent cette structure et la force de proposition qu'elle représente, permet, par propagation, de faire partager à l'ensemble de l'administration municipale cette conviction forte, et, à terme de construire une culture commune du développement durable en Ville de Genève.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)

Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

Annexe 1 : Historique

1995	Adhésion à la Charte d'Aalborg
1998	Adhésion au réseau ICLEI
1999	Inventaire de l'action municipale en faveur du développement durable
2000	Création de la Délégation à l'Agenda 21 (A21)
2001	Engagement d'une déléguée à l'A21 et création de l'Unité A21 fin 2001 ¹²

Octobre 2001 : Adoption par le Conseil administratif (CA) de 3 objectifs politiques pour la mise en place de l'Agenda 21

2002

1. Administration exemplaire

SGE

Analyse environnementale des activités de bureau

Constitution du groupe interdépartemental SGE

Adoption par le CA de la Déclaration environnementale relative aux activités de bureau: achats, papier, déchets, énergie, santé et sécurité, déplacements

Information, formation, communication, participation

Mise en place de la stratégie de communication :

- brochure « Développement durable : agir pour la Ville de demain »,
- site Internet A21,
- articles.

2 cours de formation pour les employés de l'administration

Organisation de 2 Forums A21 pour les cadres de l'administration et les Conseillers municipaux

2. Information de la population et participation

Première édition des Journées du développement durable, création du jeu Genève 21

Mise à jour du site CEROI

Participation à l'élaboration de la brochure: Genève verte, le guide

Lancement du Projet « promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie à Saint-Jean »

3. Indicateurs, outils

Participation au groupe de travail cantonal sur les indicateurs « tableau de bord »

2003

1. Administration exemplaire

Engagement d'un Administrateur A21 au Département des affaires culturelles

SGE

Elaboration et mise en œuvre du Programme environnemental 2003-2007 : 25 actions concrètes

Elaboration et diffusion des Fiches-info (2 séries par année)

Information, formation, communication, participation

Restructuration du site Internet

2 cours de formation pour les employés de l'administration

Organisation d'un Forum A21 pour les magistrats, les cadres et les Conseillers municipaux

2. Information de la population et participation

Deuxième édition des Journées du développement durable

Projet « Saint-Jean » : consultation

Projet de responsabilisation des usagers de la plaine de Plainpalais en matière d'environnement

3. Indicateurs et outils

Indicateurs de suivi du projet SGE

¹² L'Unité Agenda 21 est composée de deux personnes : Claudine Dayer Fournet et Etienne Lézat et d'un collaborateur temporaire Jean Hategekimana.

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)
Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5341

4. Création du groupe *ad hoc* Agenda 21 du Conseil municipal

2004

1. Administration exemplaire

Gestion et suivi du développement durable

Restructuration de la Délégation à l'A21, nomination des Correspondants A21, Création du Groupe Actions 21

SGE

Mise en œuvre du Programme environnemental 2003-2007

Création du groupe interdépartemental « déchets » et « papier »

Elaboration et diffusion des Fiches-info

Information, formation, communication, participation

Formation Cifal

2. Information de la population et participation

Troisième édition des Journées du développement durable, réalisation du film « l'instant durable », de l'espace sensoriel « la quadrature » et d'un diaporama sur la Fête

Préparation de la quatrième édition des Journées du développement durable

Organisation de l'exposition de Yann Arthus-Bertrand (2005)

Projet « Saint-Jean » : ateliers de scénario à Saint-Jean, création du groupe d'habitants

« qualité de vie et santé », analyse des propositions d'actions

3. Indicateurs et outils

Commune pilote pour tester l'outil WinWin22

Mise en place d'un outil d'aide à la décision par le groupe *ad hoc* Agenda 21 du Conseil municipal

Annexe 2 : Cours de formation 2005

Cours Ville de Genève

Titre du cours	Conservatoire et Jardin botaniques et développement durable
Catégorie :	La Ville, son organisation, ses valeurs
Description :	Découvrir les activités des CJB en matière de solidarité internationale et de développement durable Connaître les programmes d'échange et de coopération Nord-Sud et leurs enjeux
Date :	02/02/2005
Animation :	DAYER FOURNET Claudine; LEZAT Etienne; ROGUET Didier
Titre du cours	Développement durable au poste de travail
Catégorie :	Qualité de vie et sécurité au travail
Description :	Limiter son impact sur l'environnement et préserver sa santé au travail ▪ Limiter son impact sur l'environnement en utilisant les ressources de manière plus rationnelle ▪ Améliorer sa qualité de vie au travail en préservant sa santé par des gestes simples
Dates :	08/04/2005
Animation :	CORNAGLIA Laurent; DAYER FOURNET Claudine; LEZAT Etienne; MAYSTRE Dominique
Titre du cours	Développement durable en Ville de Genève
Catégorie :	La Ville, son organisation, ses valeurs
Description :	Actualiser ses connaissances sur les projets réalisés et en cours ▪ Identifier les enjeux du développement durable ▪ Connaître les activités de la Ville de Genève en la matière ▪ Identifier les comportements favorables à un développement durable
Dates :	01/09/2005
Animation :	DAYER FOURNET Claudine; LEZAT Etienne
Titre du cours	Mobilité et aménagement urbain
Catégorie :	La Ville, son organisation, ses valeurs
Description :	▪ Bouger, rouler à vélo, c'est la formule magique pour préserver sa santé et gagner du temps ▪ Connaître les objectifs de la Ville en matière de mobilité ▪ Rassembler les informations et adresses utiles en matière de mobilité
Dates :	01/09/2005
Animation :	MOREL Claude; PIRIZ Sandra; PRINA Alexandre

SÉANCE DU 14 MARS 2006 (après-midi)
Rapport sur les travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005

5343

Annexe 3: Charte de la Fête du développement durable

L'objectif de la Fête du développement durable est de :

"Présenter des actions favorisant un développement durable, menées aux niveaux local, régional et international afin de sensibiliser la population et d'encourager les initiatives individuelles ou collectives en la matière."

L'esprit de la Fête se fonde sur les principes suivants:

1. Mettre en avant les actions

L'objectif de la Fête est de présenter des actions concrètes et reproductibles, promouvant le développement durable.

La Fête du développement durable n'est pas orientée vers les acteurs mais vers les actions. Elle n'a pas pour but d'offrir une vitrine à des individus, des entreprises, des services de l'administration, ou des associations.

2. Le partenariat

La Fête est le fruit d'un partenariat qui réunit au niveau de l'organisation : le service cantonal du développement durable (Canton de Genève), l'Unité Agenda 21 (Ville de Genève), le Réseau Environnement Genève (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

La Fête est également le résultat de la collaboration entre les organisateurs et des services et offices de l'administration aux niveaux fédéral, cantonal et communal, des organismes et institutions, des entreprises, des ONG, des groupements et associations d'intérêt (dans les domaines : économique, environnemental et social) ainsi que des organisations et institutions internationales.

3. Le développement durable : un plaisir plutôt qu'une contrainte

Afin de montrer qu'agir pour un développement durable est davantage un plaisir qu'une contrainte, la Fête comprend une importante facette culturelle et ludique. Des spectacles et des animations basées sur des thématiques liées au développement durable impliquent le public.

4. Une recherche de cohérence entre l'objectif et les activités proposées

Les organisateurs et les participants veillent à la cohérence entre le message de la Fête et l'ensemble des activités proposées (stands, animations, etc.).

5. Une Fête qui rassemble

La Fête du développement durable n'est pas un lieu d'expression partisane. L'activité politique (par exemple la récolte de signatures) sur les stands, sur le site et autour de la manifestation n'est par conséquent pas autorisée.

La vente n'est pas permise sur le site sauf demande expresse.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous aviez demandé que la délégation à l'Agenda 21 fasse rapport au Conseil municipal sur l'évolution de ses travaux. J'aimerais tout d'abord remercier M^{me} Dayer-Fournet et son équipe du travail qui a été fait et de la synthèse que vous avez reçue. Je ne vais évidemment pas la résumer ici, je me contenterai de mettre l'accent sur les grandes lignes qui ont caractérisé le travail de la délégation en 2005.

Au niveau de ce qu'on appelle l'administration exemplaire, nous nous sommes d'abord penchés sur le fonctionnement de la délégation elle-même, et vous aurez constaté que nous l'avons modifié. D'une part, la délégation est dorénavant composée de l'ensemble du Conseil administratif – c'est la seule dont nous soyons tous partie prenante – et, d'autre part, il y a maintenant un correspondant Agenda 21 dans chaque département, en vue de développer la transversalité entre les différents départements. Je ne reviens pas là-dessus, c'est expliqué dans le rapport de M^{me} Dayer-Fournet.

L'autre élément qui caractérise ce chapitre de l'administration exemplaire est le système de gestion environnementale de la Ville de Genève, c'est-à-dire la mise en œuvre de notre programme environnemental 2003-2007. A ce sujet, je ne donnerai qu'un chiffre, car il me semble symbolique. Nous, les cinq conseillers administratifs membres de la délégation, avons demandé des mesures concrètes, et il en était une que nous voulions quantifier, c'était celle concernant le papier recyclé. Aujourd'hui, nous constatons que durant toute l'année 2005 – et donc pour les années à venir – 98% des feuilles et des enveloppes utilisées en Ville de Genève sont en papier 100% recyclé. C'est le premier résultat que nous avons pu obtenir. Et puis, le mieux étant évidemment d'en utiliser le moins possible, nous avons enregistré, entre 2003 et 2005, une réduction de 27% de la consommation totale des feuilles A4 par collaborateur. Ce sont donc là des résultats tangibles. D'autre part, le papier utilisé doit être trié. Nous avons donc mis l'accent sur le tri dans l'administration, pour le papier, comme pour le pet, les piles ou les cartouches d'encre. Nous avons développé des collectes et tout cela est également expliqué en détail dans le rapport.

En ce qui concerne les déplacements, nous sommes assez fiers de constater que les déplacements mobilité au sein de l'administration, soit les abonnements Unireso, ont doublé entre 2003 et 2005. Nous avons délivré environ 1000 abonnements Unireso à nos collaborateurs. Je rappelle ici que cette mesure ne coûte pas un sou au budget de la Ville de Genève, puisqu'elle est entièrement autofinancée par la facturation des places de parking mises à disposition de certains collaborateurs et collaboratrices.

Dans les constructions, nous veillons à l'utilisation de matériaux écologiques. Pour les achats de véhicules par le Service des achats, nous avons fait beaucoup

de progrès. Nous avons mis au point, avec le professeur Pini et l'Observatoire universitaire de la mobilité, des paramètres qui permettent d'évaluer l'impact environnemental des véhicules que nous achetons, tant du point de vue de la santé publique – impact local – que du point de vue des changements climatiques – impact global.

Ensuite, un autre aspect sur lequel nous avons beaucoup insisté, c'est l'information-communication de la part de la délégation à l'Agenda 21, que ce soit par le site internet, qui a été remodelé, ou dans le cadre de la Fête du développement durable, que nous organisons chaque année avec le Canton et qui connaît un succès grandissant. L'édition 2005 a ainsi rassemblé plus de 20 000 visiteurs et nous espérons dépasser ce chiffre en 2006.

L'exposition «La terre vue du ciel», de Yann Arthus-Bertrand, a attiré 200 000 visiteurs, dont 6000 élèves de nos écoles. C'est dire l'aspect pédagogique lié à une telle exposition. La brochure «Agir pour la ville ensemble», qui a été distribuée à 8000 exemplaires, montre concrètement le travail que nous faisons au niveau de l'administration et que nous invitons chacun à faire, en partant de l'idée que tous, là où nous sommes, nous pouvons contribuer à améliorer notre attitude en matière de développement durable.

En mai 2006, la délégation à l'Agenda 21 participera au forum mondial «Villes et qualité de vie» organisé par notre collègue Tornare. La délégation organisera une table ronde sur les contributions des Agendas 21 locaux à la qualité de vie en milieu urbain. C'est là aussi une démarche concrète au niveau de l'information-communication entre population et administration. Nous avons également participé au projet «Promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie», mis en place par le Département de l'action sociale et de la santé, et soutenu par Promotion santé suisse. Ce projet a débouché sur un certain nombre de projets concrets dans les quartiers, comme la «Terrasse du troc» qui verra le jour sur la couverture des voies CFF à Saint-Jean, du 8 juin au 15 septembre 2006. Cette «Terrasse du troc», voulue et organisée par les habitants, avec l'aide de plusieurs services municipaux, constituera une zone de rencontre, d'échanges, de création artistique. Je vous invite à vous rendre sur place dès le 8 juin pour constater *de visu* ce qu'il en est.

L'autre chapitre sur lequel j'aimerais dire deux mots est celui des indicateurs, des outils que nous souhaitons développer pour pouvoir mieux apprécier nos projets sous l'angle de l'Agenda 21. Il y a là encore du travail à faire, nous nous y attelons, et je vous renvoie à cet égard au troisième chapitre du document. Parmi les projets dont la délégation Agenda 21 est partie prenante, je citerai notamment le plan directeur communal d'aménagement, qui nous tient particulièrement à cœur et pour lequel il s'agit, évidemment, d'avoir une approche globalisante, sous l'angle de l'Agenda 21.

En conclusion, je dirai que la délégation a su dépasser le cloisonnement de l'administration, qui est trop souvent un écueil au travail que nous souhaitons faire. Elle a permis de mettre en place des relations transversales entre les départements et entre les différents services. C'est un premier résultat. Comme nous l'avions demandé, des projets concrets ont été et seront réalisés dans le cadre de notre administration. Nous voyons aujourd'hui que le développement durable n'est plus considéré comme une contrainte externe qui viendrait enquiquiner les collaborateurs de l'administration, mais qu'il est vraiment compris comme un élément à prendre en compte pour améliorer les différents projets et qu'il doit être intégré à l'ensemble des activités municipales. C'est le message que nous vous transmettons, en conclusion de ce rapport du Conseil administratif sur les travaux de la délégation.

M. Gérard Deshusses (S). Au sein du groupe socialiste, nous avons lu avec attention ce rapport. Nous estimons que le Conseil administratif a répondu à notre attente et nous le félicitons pour le travail qui a été entrepris. Effectivement, nous avons souhaité que la réflexion sur le développement durable soit le fait de l'ensemble des dicastères et services: il nous semble que c'est maintenant le cas. Il y a visiblement une force propositionnelle importante, des réalisations ont été faites, d'autres sont en cours. Le travail doit se poursuivre dans les mêmes conditions et la Ville de Genève pourra bientôt être un exemple en matière d'Agenda 21.

M. Alain Dupraz (T). Je voudrais également remercier le Conseil administratif pour cet opuscule, qui fait un panorama de la situation. Christian Ferrazino l'a résumé. Pour ma part, je relèverai, en plus, le fait que ce rapport est imprimé modestement, sur papier recyclé, et non sur papier glacé, comme le sont trop souvent les publications du Conseil administratif.

M. Alpha Dramé (Ve). Le groupe des Verts, quant à lui, accueille ce rapport sans enthousiasme. En effet, s'il présente l'état des lieux en matière d'Agenda 21 au sein de la municipalité, il ne nous paraît pas être un outil d'aide à la décision – même si seul un état des lieux avait été demandé. Nous avons remarqué, lors de l'étude des deux outils principaux de gestion que sont le budget et les comptes, que la présentation de l'Agenda 21 se résumait à des phrases bateau, qui se sont certes précisées à travers les différentes questions des commissaires. Il n'empêche que nous ne pouvons accepter que l'Agenda 21 se résume à des documents vagues, qui n'expriment pas la politique réelle durant la législature.

C'est pourquoi nous, les Verts, déposerons très prochainement une motion invitant le Conseil administratif à élaborer un programme de législature clair, ou en tout cas un programme annuel en ce qui concerne la politique d'Agenda 21 au sein de la municipalité, qu'il l'exprime dans un rapport et que celui-ci fasse le lien avec les rapports à l'appui du budget et des comptes. Cela nous permettra, lors de l'étude du budget et des comptes, qui concrétisent la politique de la municipalité, de prendre des décisions cohérentes, de faire des choix et de savoir où nous en sommes en matière d'Agenda 21. Actuellement, entre la Fête du développement durable et le recyclage des déchets, on ne sait plus où on en est en matière d'Agenda 21 et de politiques publiques!

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Pour notre part, nous souhaitons remercier M^{me} Dayer-Fournet pour son très bon rapport et souligner que celui-ci nous permettra évidemment de faire un meilleur travail au sein de la commission Agenda 21 en 2006.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous n'étions évidemment pas les initiateurs de l'Agenda 21 ni de l'essor que cette notion a prise dans l'administration municipale, non pas que nous n'en voyions pas les effets positifs à certains égards, mais il se trouve que nous étions plutôt du côté des sceptiques. Or nous avons lu le rapport – car il faut bien jouer le jeu dès lors que le Conseil municipal a pris une décision – et je dois dire que nous avons eu l'impression d'être en face d'un inventaire à la Prévert, d'une sorte de florilège de ce que faisait l'administration, mais qu'il n'y avait pas véritablement de structure.

Là, nous rejoignons les critiques qui ont été formulées par M. Dramé. L'Agenda 21, comme nous le comprenons, ce n'est pas appliquer certains principes et pas d'autres, mener certaines actions et pas d'autres: c'est avant tout un schéma référentiel, qui couvre toute une série de domaines. Plutôt que de faire l'inventaire de ce qui se fait un peu ici, parfois là – mais certainement pas de manière coordonnée d'après ce que nous avons lu – le rapport du Conseil administratif devrait être beaucoup plus concret, basé sur le référentiel de l'Agenda 21 avec toutes ses composantes. Car si nous avons un certain nombre de composantes ici, nous n'avons certainement pas toutes les composantes. J'ai ainsi vu très peu de composantes économiques – composantes économiques durables – par rapport aux finances de la Ville par exemple. De ce point de vue là, le rapport est assez insatisfaisant. Je ne sais pas ce qu'il adviendra de ce document, s'il sera renvoyé à la commission Agenda 21, qui n'a, en l'occurrence, pas encore fini d'étudier celui de l'année précédente. C'est dire que ce rapport nous semble être l'alibi pour alimenter la commission Agenda 21, à moins que la commission ne soit l'alibi du Conseil administratif pour rédiger le rapport...

Quoi qu'il en soit, la tournure que prennent les choses ne nous semble pas satisfaisante. C'est d'autant plus regrettable qu'il y a, comme je l'ai dit en préambule, un certain nombre d'évidences en matière d'Agenda 21 que nous ne pouvons pas évacuer et auxquelles nous nous rallions. Mais il nous semble que les points les plus importants ne sont pas traités, ou sont mal traités, et nous le déplorons.

M. Pascal Rubeli, président de la commission Agenda 21 (UDC). Je n'interviendrai pas sur le fond du rapport, ni sur tout ce qui a été dit jusqu'ici quant à la vision, à l'approche Agenda 21. J'aimerais simplement, en tant que président de la commission Agenda 21, relever le fait que tous les fonctionnaires et collaborateurs des divers services de la Ville que nous avons auditionnés sont empreints de cette vision Agenda 21, qu'ils ont à chaque fois été clairs et précis et qu'ils nous ont beaucoup aidé à avancer dans les divers objets qui sont confiés à notre commission.

M. Robert Pattaroni (DC). Les démocrates-chrétiens ont reçu ce rapport avec satisfaction. Il est certes imparfait et nous sommes aussi sensibles au fait que la dimension économique – la pointe économique du fameux triangle Agenda 21 – ne soit pas encore bien prise en compte. Cela dit, nous tenons quand même à relever qu'en quelques années il y a eu un grand progrès. La cause de l'Agenda 21 progresse dans notre société, y compris dans les milieux économiques. Je pense qu'il faut surtout retenir l'évolution qui a eu lieu ces dernières années et les progrès incontestables qui ont été faits. Pour notre part, nous examinerons très volontiers ce rapport en commission et nous ferons les remarques que nous jugerons utiles.

Il est pris acte du rapport du Conseil administratif.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Comme M. Ferrazino l'a déjà fait remarquer, je rappelle qu'il n'y a pas de retransmission télévisée de notre séance, pour cause d'ennuis techniques liés au déflochage de la tour de la Télévision.

Ce soir, M. Hediger représente le Conseil administratif à une réunion à Berne. Il vous prie donc d'excuser son absence durant toute la soirée.

Nous présentons nos condoléances à M. Jean-Pierre Oberholzer, qui a perdu son père et sa mère au mois de février.

Nous adressons également nos condoléances à la famille de M. Roland Beeler, ancien conseiller municipal libéral, décédé la semaine dernière.

Mesdames et Messieurs, vous aurez constaté qu'un des deux écrans pour l'affichage des votes est en panne ce soir. Il sera réparé demain. D'autre part, dans la salle des pas perdus, deux collaborateurs de la DSI se tiennent à votre disposition pour configurer vos ordinateurs en vue de les rendre compatibles avec le système wifi. Ces techniciens seront présents ce soir et demain, de 17 h à 19 h.

Concernant l'avancement de la liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), je vous informe que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a organisé une séance d'information à votre intention, le lundi 3 avril à 17 h 30, à l'auditorium du Service d'incendie et de secours, 11, rue du Vieux-Billard.

Je vous annonce encore que nous tiendrons une séance supplémentaire le 10 avril.

Enfin, nous avons reçu trois motions d'ordre, en vue d'ajouter à l'ordre du jour les nouveaux objets suivants:

- projet d'arrêté PA-60, de *M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Gisèle Thiévent, MM. Gérard Deshusses et Alain Dupraz*: «Pour les samedis du vélo, édition 2006»;
- projet d'arrêté PA-61, de *M^{mes} Nicole Bobillier, Linda de Coulon, Catherine Hämmerli-Lang, Marie-France Spielmann, MM. Roland Crot, Alpha Dramé, François Gillioz, René Grand, Jean-Charles Lathion, Jean-Pierre Oberholzer, Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, Vincent Schaller, François Sottas et Christian Zaugg*: «Vitrages antibruit à l'Ecole de formation préprofessionnelle de Saint-Gervais»;
- motion M-603, de *MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, M^{mes} Marguerite Contat Hickel et Frédérique Perler-Isaaz*: «Grippe aviaire: des réponses proportionnées s.v.p.».

Je vous propose de voter ces motions d'ordre après les questions orales.

4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Jacques Muller, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B).

La présidente. Nous allons donner lecture de la lettre de démission de M. Jacques Muller, adressée à M. Bernard Paillard, président de la FAD. Je laisse la parole à M. Grand.

Lecture de la lettre:

Genève, le 13 février 2006

Concerne: Démission de la FAD

Monsieur le président,

Ayant, depuis le début de cette année, déménagé définitivement en France voisine, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission de la FAD, conformément au règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève relatif aux représentants des commissions extraparlémentaires.

Ce changement d'adresse, dû à la crise du logement dans notre Ville et notre République, me contraint, à mon grand regret, à renoncer à participer aux travaux de votre conseil.

Comme vous pouvez l'imaginer, je resterai cependant un défenseur convaincu de nos théâtres institutionnels genevois d'art dramatique.

Je tiens à vous remercier et à vous féliciter, ainsi que l'ensemble des membres du bureau et du conseil de fondation, pour le travail sérieux et efficace dont vous faites preuve depuis plusieurs années.

Je conserverai un excellent souvenir des séances que vous avez su conduire dans un esprit d'ouverture, d'écoute et d'efficacité.

Je me ferai fort de proposer à mon parti un remplaçant, qui participe activement et de manière constructive à vos travaux.

Je formule mes souhaits les plus vifs pour que la FAD puisse continuer à recevoir le soutien actif et concret de nos autorités, afin que la Comédie et le Poche puissent conserver l'excellence de leurs productions.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

J. Muller

La présidente. Je demande au Parti du travail de nous présenter son ou sa candidate

M. Alain Dupraz (T). Mesdames et Messieurs, le Parti du travail a désigné, pour remplacer M. Jacques Muller au conseil de la FAD, M^{me} Marlène Dupraz. M^{me} Dupraz s'est toujours occupée d'art, elle a siégé durant six ans au Grand Conseil, et nous pensons qu'elle sera à même de remplir cette tâche.

La présidente. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondation d'art dramatique par un membre par parti, l'élection est tacite.

M^{me} Marlène Dupraz est élue.

La présidente. Avant de passer aux questions orales, je vous propose, en l'absence de M. Hediger, de reporter à demain le traitement de la proposition PR-453, concernant l'adoption du règlement interne du SIS. Je prie MM. les sapeurs-pompiers présents ce soir à la tribune du public de bien vouloir nous excuser, mais il nous semble naturel de laisser au magistrat l'occasion d'expliquer le pourquoi de cette proposition.

5. Questions orales.

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif in corpore et concerne le sujet favori de certains dans ce Conseil municipal, depuis quelques mois, c'est-à-dire l'immeuble de la rue du Stand. Le maire a fait une communication tout à l'heure à propos de l'enquête diligentée par le Conseil administratif et du rapport que nous attendons. Mais vous vous souvenez sans doute, Mesdames et Messieurs, qu'au mois de décembre notre Conseil avait voté la motion M-568. Celle-ci demandait que les résultats de l'enquête administrative

nous soient transmis, mais elle demandait également ce qu'il en était par rapport à la réorganisation du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. A cet égard, nous avons reçu une réponse – partielle de mon point de vue – lors de la séance du 13 décembre. Enfin, cette motion demandait quelles étaient les conclusions que le Conseil administratif tirait de l'affaire de la rue du Stand.

Une motion demande une réponse écrite, et le délai est demain. Comme la réponse n'était pas dans l'enveloppe que nous avons reçue pour cette séance, je me demandais, Messieurs les conseillers administratifs, si nous allions la recevoir demain par express ou par porteur... ou si elle arriverait au-delà de la date qu'avait expressément fixée la commission des finances, lorsqu'elle avait rédigé cette motion.

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Broggin, vice-président.)

M. Manuel Tornare, maire. Concernant l'enquête administrative, vous vous souvenez, Monsieur Bonny, que les trois enquêteurs pensaient pouvoir, en principe, nous fournir les résultats de leur enquête après les vacances de Noël. Vu l'ampleur du travail, ils ont demandé un délai supplémentaire et nous avons donc reçu l'enquête mercredi passé, à 8 h 30, et les enquêteurs eux-mêmes mercredi à midi. Nous ne pourrions ainsi pas respecter le délai prévu dans la motion votée par le Conseil municipal, mais nous préparons notre rapport et vous recevrez les résultats de l'enquête administrative. Je précise ici qu'il faudra voir avec l'avocat du fonctionnaire incriminé ce que nous pourrions diffuser, parce que nous ne voulons pas nous mettre en porte-à-faux vis-à-vis de l'avocat et de son client.

En ce qui concerne la réorganisation du département de mon collègue Ferrazino, le groupe de travail mandaté – dans lequel nous siégeons, mon collègue Mugny et moi-même, avec des fonctionnaires du département de M. Ferrazino notamment – a bien avancé dans sa réflexion; les documents sont prêts et vous seront communiqués. Une séance est d'ailleurs prévue avec la commission des finances le 22 mars, lors de laquelle nous fournirons les documents, nous donnerons les explications nécessaires et nous répondrons aux questions.

M. Pascal Rubeli (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire, en charge du Service des espaces verts et de l'environnement. J'ai été interpellé par le gérant du Restaurant du Perron, qui a appris par les jardiniers de la Ville que les arbres

du Perron allaient être abattus et remplacés par des bosquets. Ces arbres, pour le moment, rendent la terrasse du restaurant plus confortable, plus agréable pour la clientèle. J'aimerais donc savoir pourquoi ils vont être abattus et, surtout, pourquoi ils ne seront pas remplacés par d'autres arbres, offrant le même confort pour la clientèle attablée à ce restaurant.

M. Philippe Herminjard (R). Ma question s'adresse à M. le maire de la Ville de Genève, Manuel Tornare, et concerne le douloureux dossier de Telecom World 2009. Comme vous le savez, la Genève internationale que nous aimons a perdu l'organisation automatique de cet événement mondial, ô combien profitable économiquement à notre région et à notre ville en particulier. J'observe que l'Union internationale des télécommunications (UIT), organisation sise à Genève même, se mobilise pour que Geneva Palexpo retrouve Telecom, et que le Conseil d'Etat ainsi que le Conseil fédéral lui-même soutiennent la candidature de Genève. Ma question est la suivante: le Conseil administratif a-t-il réfléchi à cet enjeu politique et économique? Entend-il s'engager pour soutenir ce projet si utile à l'image de notre ville?

Le président. C'est M. Muller qui vous répond, Monsieur Herminjard...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Pour être franc, Monsieur le conseiller municipal, je dois dire que nous n'avons pas encore été approchés par le chancelier, M. Hensler. Vous savez que c'est le chancelier d'Etat et les instances de l'UIT qui sont en charge du dossier de candidature, mais nous sommes évidemment très intéressés par ce qui se passe. Nous avons nous-mêmes des liens avec l'UIT, en particulier avec M. Lagrãña, un des hauts directeurs de cette organisation, puisque j'ai le plaisir de siéger avec lui au conseil de fondation d'Orgexpo, qui est évidemment impliquée dans l'organisation de toute manifestation de cette envergure. Nous suivons donc le dossier. Vous savez par la presse qu'un certain nombre de villes restent en lice, dont Genève, bien sûr, Paris et Barcelone. Pour le moment, je crois qu'il faut laisser l'affaire reposer, tout en restant très attentifs et en faisant du lobbying – ce qu'a fait ces jours le chancelier Hensler en Extrême-Orient. Nous suivons donc l'affaire de près et j'espère que nous serons informés en temps voulu, afin que nous puissions également appuyer cette démarche, importante pour la ville de Genève.

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à MM. Ferrazino et Mugny, conjointement, et concerne la place de la Navigation. On a inauguré récemment

cette superbe place, qui est une réussite, et le corps de musique que je préside était très content, estimant que c'était un endroit merveilleux pour les concerts d'été. La Musique municipale s'est donc proposée pour donner un concert, mais elle vient de recevoir du département des affaires culturelles une réponse dans laquelle on lui demande de se produire ailleurs au prétexte qu'à la place de la Navigation, le soir, il n'y a pas de lumière! Alors, je m'étonne un peu, compte tenu des millions dépensés pour la place de la Navigation, comme pour la place du Molard, où le problème est exactement le même. Le département des affaires culturelles pourrait peut-être acheter, après un kiosque à musique mobile, un éclairage mobile, qui permettrait d'animer ces places en y donnant des concerts le soir, en été.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Dossan, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je ne sais pas qui vous a donné cette réponse, mais je me renseignerai demain dès potron-minet pour savoir de quoi il en retourne. Pour ma part, plus il y a de fanfares qui jouent, plus je suis content!

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. On a pu lire dans la presse il y a quelque temps, au sujet de l'engagement du chef de la police cantonale, que le rachat de la caisse de pension représentait un coût important. En l'occurrence, je voudrais savoir combien a coûté le rachat de la caisse de pension de l'ex-directeur de votre département – qui est maintenant votre conseiller, Monsieur Ferrazino – savoir si on aurait consenti le même effort financier pour la nouvelle fonction qu'il occupe et si on a revu son salaire, en fonction de ses responsabilités qui ne sont plus les mêmes.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds volontiers à votre question, Monsieur Queloz. Les rattrapages en matière de caisse de pension ont toujours cours dans l'administration, indépendamment de la qualité de la personne en cause. Il n'y a donc rien de particulier dans le cas que vous évoquez, le rattrapage est parfaitement usuel. Maintenant, suite à la réorganisation du département, nous avons en effet convenu de classer dans une catégorie ad hoc la nouvelle fonction du collaborateur concerné, et la décision a été prise il y a une quinzaine de jours par le Conseil administratif.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Pendant les fêtes de fin d'année, les Services industriels ont dû intervenir assez rapidement devant les trois premiers immeubles de l'avenue Gaspard-Valette. Ils

ont dû ouvrir le trottoir, puis la rue. Le trottoir a été refermé correctement, mais il manque toujours un bout de la rue. Alors, est-ce que des travaux doivent encore être entrepris, ou est-ce une erreur des gens qui devaient boucher la route?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame, vous dites que ce sont des travaux des Services industriels: je vais donc leur poser la question. Vous imaginez bien que, si nous suivons les travaux qui concernent nos propres équipes, je ne suis en revanche pas au courant de ce que les SIG ont fait à l'avenue Gaspard-Valette. Je vais donc me renseigner et je vous transmettrai la réponse des Services industriels, peut-être pas demain à 17 h, mais dès que je l'aurai.

M. René Grand (S). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. L'inauguration du terrain d'aventures de la Queue-d'Arve était prévue déjà à l'automne passé, en 2005. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir quand aura lieu l'inauguration de ce terrain, que l'on attend depuis plus de dix ans, tout comme on attend la passerelle qui devrait conduire les enfants de la Jonction directement sur le quai du terrain d'aventures. Cette passerelle est-elle toujours en attente ou va-t-on bientôt commencer les travaux?

M. Manuel Tornare, maire. Je vous réponds, Monsieur Grand, bien que mon collègue Ferrazino connaisse aussi la réponse... Vous vous souvenez que le retard dont vous parlez était dû à deux causes. Premièrement, l'entreprise qui avait été mandatée a fait faillite. Nous avons donc dû lancer un nouvel appel d'offres. Deuxièmement, il est apparu que le sous-sol était gravement pollué; il a donc fallu dépolluer le terrain, car nous n'aurions pas pu le livrer tel quel aux ados et aux jeunes. Si ma mémoire est bonne, lors de notre conseil de direction la semaine passée, Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, m'a dit que l'inauguration devrait normalement avoir lieu en juin ou en septembre.

Pour ce qui est de la passerelle, Christian Ferrazino vous répondra demain.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Ma question s'adresse à M. Tornare. La Ville, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré des fiches d'information sur le CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et, notamment, sur la plantation de 104 arbres à la rue de la Servette. Malheureusement, les noms de ces arbres sont en latin. Tout le monde n'est pas latiniste et, pour l'information de la population, il serait préférable que les noms des arbres soient en français. Cela dit, ces fiches sont très intéressantes...

M. Manuel Tornare, maire. M^{me} Ecuyer a raison: depuis Vatican II, le latin n'est plus vraiment en usage... Nous allons donc revoir ces fiches et franciser les noms des arbres.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai une question à poser au Conseil administratif, une question chère au Parti démocrate-chrétien et qui revient pratiquement tous les ans. Je souhaiterais savoir où en est l'aménagement de la plaine de Plainpalais.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais vous répondre, Monsieur Lathion. La proposition du Conseil administratif PR-419 a été transmise par votre Conseil en juin 2005 à la commission des travaux. Son président, M. Dossan, et moi-même avons eu un échange d'écritures, dont le dernier date de ce matin, et la commission des travaux, qui avait suspendu l'examen de cette proposition, devrait maintenant pouvoir aller de l'avant. Vous avez eu connaissance de cette proposition, Monsieur Lathion, comme tous les conseillers municipaux, puisque votre Conseil a accepté d'entrer en matière et de la renvoyer en commission.

Actuellement, nous recevons beaucoup de lettres, nous lisons beaucoup d'articles, qui tous se plaignent de l'état de délabrement de la plaine de Plainpalais et qui nous encouragent à intervenir tout particulièrement au centre de la plaine, car les gens ont compris qu'une réfection complète, vu la grandeur de cet espace, pourrait être trop onéreuse par rapport au budget d'investissements dont dispose notre municipalité. En l'occurrence, il y a un projet concernant le losange à l'intérieur de la plaine de Plainpalais. La commission devrait connaître de ce projet très prochainement; il me semble que des dates ont déjà été fixées. Elle procédera aux auditions nécessaires et il vous appartiendra ensuite de vous déterminer. C'est dire que le dossier est en cours, reste à savoir quel sort votre Conseil entendra lui réserver.

M. Eric Fourcade (HP). Ma question s'adresse au Conseil administratif in corpore. Serait-il possible de savoir à qui appartiennent les parcelles situées devant les immeubles de la rue Guye N^{os} 2 et 6, sachant que ces parcelles sont pourvues de places de parc et que les véhicules qui s'y garent sont régulièrement décorés de papillons sur le pare-brise? J'aimerais savoir si cela est légal.

Le président. Visiblement, aucun magistrat ne peut vous répondre... Je vais le faire: en consultant le site SITG de l'Etat de Genève, vous pourrez savoir qui est le propriétaire de ces parcelles, Monsieur Fourcade.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse au conseiller administratif Patrice Mugny et concerne l'association «Juste Vraie», qui organise chaque année un festival de danse hip-hop à l'Alhambra. L'année passée, cette association a reçu 7500 francs du département des affaires culturelles et, cette année, elle n'a reçu que 5000 francs. Alors que le festival a lieu dans trois semaines, cette baisse de 2500 francs a complètement grevé son budget. Tout le monde salue ici la volonté d'économies du Conseil administratif, le fait que 1 franc soit 1 franc en Ville de Genève, mais je pense aux conséquences de ce genre de décision, surtout dans un milieu hip-hop qui a parfois de la peine à s'organiser. Là, ce sont des jeunes qui travaillent tout à fait bénévolement et, en diminuant la subvention, on met en danger le festival. Je voudrais donc savoir si cette décision sera confirmée, si elle sera définitive. L'année prochaine, l'association recevra-t-elle de nouveau cette subvention de 5000 francs? Serait-il possible de lui accorder au moins la gratuité de la salle qu'elle utilise, à savoir l'Alhambra?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Voilà une drôle de question, Monsieur Buschbeck... En dehors des lignes au budget qui sont votées par le Conseil municipal, nous essayons chaque année, grâce aux fonds généraux, de satisfaire toutes les demandes. Vous constatez d'ailleurs aux comptes que ces fonds sont totalement utilisés. Une immense partie de ces demandes sont le fait de gens bénévoles, motivés, qui ont envie d'organiser des manifestations et qui sont souvent nouveaux sur le terrain culturel, puisque ceux qui sont établis depuis un certain temps bénéficient en général d'une ligne au budget. Je n'ai pas en tête le cas particulier de ce festival de hip-hop, mais j'imagine que, compte tenu des montants à disposition, nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvions accorder plus. Je veux bien vérifier, mais il est en revanche exclu, Monsieur Buschbeck, que je promette 7500 francs pour l'année prochaine, les fonds généraux servant justement à accorder des subventions au coup par coup, pour soutenir des manifestations ponctuelles.

En l'occurrence, je vous répondrai plus en détail demain, mais il n'en demeure pas moins que faire un budget en tablant à coup sûr sur 7500 francs, c'est un peu culotté... Les gens qui organisent des festivals, des manifestations, devraient savoir qu'ils ne peuvent se lancer qu'au moment où ils ont la certitude de recevoir les montants espérés. Autrement, c'est effectivement un coup de poker et je vois mal pourquoi la Ville devrait en assumer les conséquences. Mais je le répète: dans le cas particulier, je me renseignerai et je vous répondrai demain.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Ma question s'adresse à M. Tornare et concerne la place de Châteaubriand, qui accueille maintenant une magnifique

crèche. J'aimerais savoir, d'une part, quand cette place sera inaugurée et, d'autre part, quand le skate-park sera replacé à son endroit d'origine.

M. Manuel Tornare, maire. L'inauguration de la crèche aura lieu au mois de septembre. Quant au skate-park, je poserai la question à M. Deuel et je vous répondrai certainement demain.

M. Pierre Rumo (T). Ma question s'adresse au Conseil administratif et plus particulièrement à M. Tornare. La semaine passée, nous avons appris que la douane-poste de Cointrin allait fortement réduire ses effectifs, puisque ceux-ci allaient passer de 39 à 10 postes de travail. Il y a quelques semaines encore, M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat, soulignait que l'activité de la douane-poste était cruciale, notamment pour les manufactures horlogères genevoises. J'ai pu lire que votre Conseil regrettait vivement la décision de la Poste de ne maintenir que 10 emplois à Cointrin et que vous seriez très attentifs au respect d'un plan social pour les employés licenciés. Néanmoins, je n'ai pas besoin de vous rappeler que votre Conseil et notamment vous, Monsieur le maire, vous étiez battus avec ténacité pour le maintien de la poste de Saint-Jean, bureau ayant une grande valeur symbolique et émotionnelle, tandis que cette douane-poste a non seulement une valeur symbolique importante, mais également une valeur économique extrêmement forte, aussi bien pour les 40 employés y travaillant – dont 30 sont donc menacés de chômage – que pour les entreprises de l'horlogerie et de la joaillerie, contraintes de passer par les douanes de Bâle ou de Zurich, ce qui augmentera par la même occasion leurs frais généraux.

Ne pourrions-nous pas imaginer une réaction un peu plus forte de la municipalité, de votre Conseil, alors qu'une instance économique comme la Chambre de commerce et d'industrie de Genève se montre également irritée par cette quasi-fermeture de la douane-poste, qui entraînera une diminution du nombre et de la qualité des prestations fournies par cette institution?

M. Manuel Tornare, maire. Vous avez parfaitement raison, Monsieur le conseiller municipal. Nous avons eu une rencontre avec la Poste, à la fin janvier, à laquelle assistaient trois conseillers d'Etat, votre serviteur ainsi que M. Gigy et ses collaborateurs. Il était prévu qu'on m'annonce la décision prise et, lorsqu'on m'a téléphoné la semaine passée, j'ai dit à mon correspondant de Berne que je prendrais rendez-vous très rapidement avec la Poste, pour m'assurer, au nom du Conseil administratif, que le plan social serait respecté et que les entreprises genevoises ne subiraient pas de préjudice. Ce rendez-vous est prévu très prochainement et je vous rendrai rapport.

Rassurez-vous, Monsieur le conseiller municipal: le Conseil administratif est extrêmement ferme sur ce dossier-là, comme il l'a été pour la poste du Beulet ou pour celle des Acacias, où, même si l'horaire a été diminué, le service public été maintenu.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Ma question s'adresse à M. le maire Manuel Tornare. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Conseil administratif a décidé de supprimer les indemnités de téléphone destinées aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale, et a introduit un forfait fixé à 100 francs par mois pour les porteurs de téléphones mobiles professionnels. Cette information a été transmise par écrit aux collaborateurs de l'administration. Or, à ce jour, certaines et certains reçoivent ce montant, d'autres reçoivent beaucoup moins. Par souci d'équité, serait-il possible de veiller à ce que toutes et tous bénéficient d'une égalité de traitement? J'aurais aimé entendre M. le maire, car il était intervenu à ce sujet l'an dernier dans les médias.

M. Manuel Tornare, maire. Nous avons en effet supprimé une indemnité de 22 francs, qui existait depuis 1924 et qui était censée permettre à certains collaborateurs et aux conseillers administratifs d'avoir un téléphone fixe. A l'époque, cela se justifiait. En cas d'incendie ou d'appel au secours, certains métiers de l'administration municipale et les conseillers administratifs devaient évidemment pouvoir être joints par téléphone. Cette indemnité faisait partie des indemnités totalement dépassées, obsolètes, que nous avons supprimées. Vous reconnaîtrez avec moi, Madame la conseillère municipale, que c'était une sage et bonne décision politique, qui aurait dû être prise bien plus tôt.

En ce qui concerne les portables, nous avons limité, comme d'autres villes suisses, les remboursements à 100 francs par mois, abonnement compris. Cela nous paraît suffisant. Les chefs de service doivent adresser à leur magistrat une demande d'abonnement pour leurs collaborateurs et collaboratrices qui peuvent justifier l'utilisation d'un portable. Car il est vrai que tous les collaborateurs et collaboratrices n'ont pas besoin d'un portable dans le cadre de leur activité professionnelle. Enfin, si la profession l'exige, il peut y avoir – c'est là une question de bon sens – un dépassement des 100 francs mensuels.

En l'occurrence, il s'agissait pour nous de faire des économies et d'éviter les abus, même si, heureusement, ils n'étaient le fait que d'une minorité de fonctionnaires. Chaque conseiller municipal, chaque conseillère municipale comprendra qu'il fallait aller dans ce sens-là, comme l'ont fait les villes de Lausanne, d'Yverdon, de Berne ou de Zurich.

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

M. Robert Pattaroni (DC). Ma question a trait au site d'Artamis et à sa pollution. Elle s'adresse au conseiller administratif en charge de ce dossier. Il y a quelques mois, nous avons appris qu'un rapport sur la pollution du sol avait été demandé à des experts, que ce rapport serait soumis aux autorités et qu'il serait, par la suite, communiqué au Conseil municipal. Ce rapport va-t-il nous être communiqué?

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à M. Muller et concerne les places de parc de la rue Soubeyran. Plusieurs personnes se sont plaintes des petits monticules qu'on trouve sur ces places, là où les chaînes sont accrochées. En effet, ces personnes se sont – passez-moi l'expression – cassé la figure sur ces petits monticules, qui sont très peu visibles. Serait-il possible de les rendre plus visibles, par exemple avec de la peinture phosphorescente ou quelque chose du genre?

M. Alain Dupraz (T). Je pose ma question au Conseil administratif: dernièrement, nous avons voté un soutien de 10 000 francs aux grévistes de l'usine La Boillat. J'aimerais savoir où a été versé cet argent: est-ce au fonds de grève qui est ouvert à la mairie de Reconvilier, ou à celui du syndicat Unia?

M. Manuel Tornare, maire. Je vais vous répondre, Monsieur Dupraz. J'ai pris contact avec M^{me} Fabienne Blanc-Kühn, qui représente, vous le savez, une partie des grévistes au nom du syndicat Unia. En principe, une rencontre doit être fixée sur place avec les représentants du personnel, à qui nous remettrons ce chèque en mains propres. J'ai demandé à M^{me} Blanc-Kühn de veiller à respecter les considérants et les décisions du Conseil municipal. J'ai d'ailleurs également souhaité que la présidente du Conseil municipal puisse m'accompagner, et je me mettrai d'accord avec elle.

M. Alexis Barbey (L). Ma question s'adresse à M. Ferrazino, en sa qualité de responsable de la Voirie. J'ai dû, il y a quinze jours, me débarrasser d'un vieil écran d'ordinateur. D'après les publicités qui figurent sur les camions de la Voirie, je pensais que ce service allait s'en charger, si je le déposais devant chez moi. J'ai donc téléphoné à la Voirie pour prendre rendez-vous et j'ai appris

qu'en fait j'avais le choix entre aller déposer moi-même cet écran quelque part à la Praille ou aller le déposer à la Fondation Réalise, cela pendant les heures de bureau naturellement! Je trouve éminemment peu pratique cette solution pour se débarrasser de matériel informatique usagé, mais encore en état de servir. Je la trouve d'autant plus dommageable que le matériel informatique est hautement polluant, s'il est abandonné n'importe où. Monsieur Ferrazino, pourriez-vous faire le point sur cette situation et trouver une solution facile à l'usage pour le citoyen lambda qui veut se débarrasser de matériel informatique?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Vous posez une question intéressante, Monsieur Barbey. Toutefois, je dois vous dire que, si la Voirie devait prendre en charge, en plus des gros débarras, toutes ces installations individuelles – que ce soit le matériel informatique ou les frigos, par exemple – il faudrait fortement augmenter les lignes budgétaires. Je puis vous assurer que cela entraînerait des coûts très importants. En l'occurrence, dès le moment où l'on paie la taxe de recyclage à l'achat de son ordinateur ou de son frigo, les magasins sont censés récupérer l'ancien matériel, lorsqu'ils livrent le nouvel ordinateur ou le nouveau frigo. Le problème se pose lorsqu'on veut se débarrasser d'un équipement sans le renouveler. Dans ce cas, effectivement, il est nécessaire de se déplacer soi-même jusqu'aux espaces de récupération.

Nous réfléchissons à des solutions, notamment pour le pet, car nous avons été interpellés récemment par plusieurs lettres de personnes qui nous disent, un peu dans le même esprit que vous, Monsieur Barbey: «Quand nous allons déposer nos bouteilles en verre dans un point de récupération, nous souhaiterions qu'il y ait aussi une récupération du pet, pour nous éviter d'aller ensuite dans une grande surface, de faire deux voyages, alors que nous pourrions faire d'une pierre deux coups.» Nous sommes sensibles à cette argumentation et nous examinons les possibilités. Mais je précise, là encore, qu'il faut de l'espace, qu'il faut creuser pour installer les conteneurs, qu'il y a donc un investissement qui doit être pris en charge par la municipalité.

Le privé, selon la loi fédérale, a l'obligation de recycler, mais il ne la remplit pas toujours comme on pourrait le souhaiter, ce qui pose un problème pour les usagers que nous sommes. Il est vrai que, face à la défaillance du privé, on peut être tenté de se substituer à lui et de prendre en charge le débarras. La question est: jusqu'où pouvons-nous aller? Vous posez une bonne question, c'est peut-être un choix que nous pouvons faire, mais il faudrait le chiffrer pour prendre une décision en connaissance de cause. Je vous propose donc d'examiner, dans le cadre de la réflexion que nous menons sur le pet, comment la Voirie pourrait étendre ses prestations – qui sont des prestations gratuites, vous le savez – et comment cela se traduirait en termes financiers dans le budget. Je suis prêt à

revenir vers vous avec ces précisions, mais un peu plus tard que demain, vous l'aurez compris.

M. René Winet (R). Ma question s'adresse à M. le maire. Dans le cadre de mes visites en tant que commissaire aux naturalisations, j'ai rencontré une famille qui habite au chemin des Tulipiers et qui a une fille handicapée. Celle-ci doit être véhiculée chaque matin et ramenée chaque soir à domicile. Malheureusement, il n'y a pas de case de stationnement pour handicapés dans cette zone et le père a déjà reçu des contraventions. Il est allé réclamer, mais la police n'a rien voulu savoir. J'ai vu de mes propres yeux quelles difficultés cela pose et je crois qu'on pourrait envisager une solution, qu'il y ait au moins une place de stationnement pour handicapés, dans ce secteur des Tulipiers. Est-ce possible, faut-il déposer une motion, que faut-il faire?

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Winet, il faudra demander à cette personne de nous écrire et, comme me le souffle mon collègue Ferrazino, nous transmettrons immédiatement cette lettre à l'OCM, l'Office cantonal de la mobilité, qui est compétent pour prendre ce genre de décision.

M. Simon Brandt (R). Ma question s'adresse au maire, Manuel Tornare. Je voudrais savoir si nous aurons prochainement connaissance des détails qui fondent la sanction administrative infligée par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'enquête sur la rue du Stand, sanction qui concernait aussi le Conseil municipal vu que celui-ci aurait également fauté...

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur le conseiller municipal, c'est le Conseil d'Etat qui va en décider, ce n'est pas le Conseil administratif. Faites jouer vos relais au niveau cantonal!

La présidente. Le tour des questions étant terminé, nous allons passer aux motions d'ordre que j'ai annoncées en début de séance, concernant les objets urgents dont les textes vous ont maintenant été distribués.

La première motion d'ordre demande d'ajouter à notre ordre du jour la motion M-603: «Grippe aviaire: des réponses proportionnées s.v.p.» Je donne la parole à l'un ou l'autre des motionnaires, afin qu'il s'explique sur l'urgence, puis à un membre par groupe.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour qu'une motion puisse être considérée comme urgente, elle doit remplir un des deux critères suivants: soit l'événement concerné est si récent que la motion ne pouvait être déposée à temps, soit le fait d'attendre implique des conséquences dommageables. Dans le cas présent, notre motion répond à ces deux conditions. En effet, la grippe aviaire a atteint la Suisse au début du mois et, parmi les mesures prises, le Conseil administratif a décidé de vider les bassins des parcs et jardins de la Ville. Or le fait d'avoir vidé ces bassins a détruit un écosystème important pour la microflore et la microfaune en ville de Genève, et attendre plus longtemps pour remplir les bassins mettrait en grand danger les animaux qui sont en train de chercher un refuge. La décision a été prise il y a une semaine, on peut encore revenir en arrière, mais dans un mois il sera bien trop tard.

M. Didier Bonny (DC). Notre groupe soutiendra la motion d'ordre, car la mesure évoquée nous paraît totalement disproportionnée par rapport à la situation. Si nécessaire, nous développerons nos arguments plus tard, quand l'urgence aura été acceptée.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Cela fait maintenant une vingtaine d'années que Tchernobyl a explosé et que le sociologue allemand Ulrich Beck a écrit son livre magistral sur cette «Société du risque» dans laquelle nous sommes entrés. Dorénavant, à chaque crise, les pouvoirs publics sont amenés à proposer des contre-mesures, sur lesquelles il faut effectivement s'interroger pour savoir si elles sont efficaces, raisonnables... Aujourd'hui, à la lecture de cette motion, nous sommes d'avis qu'il faut la soutenir. Nous sommes d'accord à la fois avec les considérants...

La présidente. Monsieur Bertrand, je vous prie de vous en tenir à l'urgence...

M. Sébastien Bertrand. Oui, excusez-moi d'avoir anticipé! En fait, la décision de vider les bassins ayant été prise, si l'on veut revenir à la situation initiale, il faut faire vite. Nous soutiendrons donc l'urgence.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical soutiendra aussi l'urgence, même si remplir les bassins ne nous paraît pas vraiment être une priorité pour la Ville, surtout avec le temps qu'il fait aujourd'hui! Peut-être aurons-nous des patinoires

plutôt que des bassins... Reste que nous allons soutenir l'urgence qui peut en effet se justifier.

M. Guy Jousson (T). Notre groupe soutient également l'urgence.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste votera aussi l'urgence, histoire de clore le débat au plus vite!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 59 oui contre 2 non (2 abstentions).

La présidente. Nous passons à la deuxième motion d'ordre, qui demande d'ajouter à notre ordre du jour le projet d'arrêté PA-60: «Pour les samedis du vélo, édition 2006».

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, si nous sollicitons l'urgence sur cet objet, c'est pour une raison très simple. Les samedis du vélo devraient démarrer le 6 mai. Ainsi que vous avez pu le lire dans les considérants du projet d'arrêté, si nous attendions le vote de la proposition PR-393 et même si celle-ci pouvait être votée le mois prochain, les crédits ne seraient pas débloqués à temps, ce qui compromettrait l'édition 2006 des samedis du vélo.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien ne soutiendra pas cette urgence, qui vise tout simplement à réparer ce qui n'a pas été fait par le service et le magistrat. En effet, si la proposition PR-393 est toujours à l'étude de la commission de l'aménagement et de l'environnement, c'est que celle-ci n'a pas reçu les réponses qu'elle souhaitait. Il n'y a donc strictement aucune raison de voter aujourd'hui, dans l'urgence, ce projet d'arrêté. C'est effectivement bien dommage pour les samedis du vélo, mais les choses doivent être faites correctement dès le début, et non petit bout par petit bout!

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Nous ne voudrions pas voir disparaître ces samedis du vélo. Nous désirons favoriser par tous les moyens possibles la mobilité douce et la qualité de vie qui l'accompagne. C'est pourquoi notre groupe votera l'urgence.

M. Alain Dupraz (T). Notre groupe votera aussi l'urgence de ce projet d'arrêté. Nous ne voulons pas que les samedis du vélo s'interrompent cette année à cause du retard pris en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral se rallie aux arguments du Parti démocrate-chrétien et refusera la motion d'ordre.

M. Gérard Deshusses (S). Le groupe socialiste, quant à lui, votera l'urgence. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un retard pris par la commission de l'aménagement et de l'environnement: celle-ci étudie simplement une proposition qui concerne divers objets et notamment les samedis du vélo. Nous en parlerons tout à l'heure, cela permettra de clarifier les choses.

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour les mêmes raisons qu'a développées le Parti démocrate-chrétien, nous refuserons l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 36 oui contre 28 non.

La présidente. La troisième motion d'ordre demande d'ajouter à notre ordre du jour le projet d'arrêté PA-61: «Vitrages antibruit à l'Ecole de formation pré-professionnelle de Saint-Gervais»;

M. Jean-Pierre Oberholzer, président de la commission des pétitions (L). Mesdames et Messieurs, ce projet d'arrêté urgent vous est proposé par l'ensemble des membres de la commission des pétitions. Au cours de l'étude que nous menons actuellement sur la pétition P-160, nous avons pris conscience d'un problème urgent et grave, à savoir que le chantier de la liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) génère du bruit, du bruit particulièrement insupportable pour l'Ecole de formation préprofessionnelle, qui accueille des élèves en difficulté. Nous demandons l'urgence, parce que le chantier du CEVA ne va pas durer éternellement et que, grâce à ce projet d'arrêté et pour un montant relativement modique, nous pourrions remédier rapidement à ces nuisances. Nous vous demandons donc d'accepter l'urgence, car, si nous suivions la procédure normale, nous arriverions comme la grêle après les vendanges, et ce projet d'arrêté ne servirait évidemment à rien.

M. Jean-Charles Rielle (S). Il y a en effet urgence, comme nous l'a dit en commission un médecin du Service de santé de la jeunesse, qui est allé mesurer les décibels dus à ces travaux. La somme à investir est tout à fait raisonnable par rapport aux 105 enfants et 39 adultes concernés par plusieurs mois de nuisances. Mesdames et Messieurs, vous avez pu voir que l'ensemble des partis ici représentés ont signé ce projet. Je ne serai donc pas plus long, puisqu'il y a une volonté très claire de protéger ces enseignants et ces enfants, en l'occurrence des enfants qui connaissent déjà quelques difficultés.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs, pour ma part, je dirai tout simplement: et comment que c'est urgent!

M. Jean-Charles Lathion (DC). En commission, nous avons en effet rencontré des gens à bout, et nous sommes tous convaincus de l'urgence de faire ces travaux. Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons d'accepter la motion d'ordre.

M. Roland Crot (UDC). Pour notre groupe, l'urgence est également évidente.

M. François Gillioz (Ve). Comme nos camarades des autres partis, nous, les Verts, sommes également favorables à l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

La présidente. Mesdames et Messieurs, tous ces objets dont vous venez de voter l'urgence seront traités ce soir, à notre séance de 20 h 30.

Nous passons maintenant à la motion d'ordre concernant les projets de résolutions PR-454 et PR-455, relatives aux demandes de concessions pour l'extension des lignes de tramway. Vous avez reçu ces textes par messagerie et le Conseil administratif vous demande de les inscrire aux points 7ter et 7quater de notre ordre du jour.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez lu, le préavis municipal doit être donné dans les 45 jours qui

suivent le 1^{er} mars, date à laquelle l'Etat de Genève a transmis à l'Office fédéral des transports le dossier des concessions en vue de l'extension des deux lignes de tram. La première concerne l'extension de la ligne depuis la place des Nations en direction de la France, par le Grand-Saconnex. Cette extension ne se fera pas demain, nous en sommes bien conscients, puisque ce projet sera examiné dans le cadre de la route des Nations que l'Etat est en train de discuter. Mais le dossier ayant été soumis à l'autorité fédérale, c'est maintenant que notre municipalité – qui est concernée par le premier tronçon de ce chantier – doit se prononcer.

Idem en ce qui concerne l'extension Cornavin-Onex-Bernex. Cette ligne devrait se réaliser plus rapidement; elle nous occupe au premier chef, car elle aura de nombreuses répercussions sur l'aménagement du territoire municipal, notamment à la rue des Deux-Ponts, à la rue du Stand, au pont de l'Ile, à la rue de Coutance et enfin à la rue de Cornavin.

Sans entrer plus dans le détail, je soulignerai simplement que nous sommes tenus par un délai. Nous sommes désolés de vous demander de travailler dans l'urgence, sachant que vous avez un ordre du jour suffisamment chargé, mais nous n'avons malheureusement pas le choix. Nous avons contacté la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a bien voulu prévoir, en cas de vote favorable sur l'urgence et sur l'entrée en matière, de traiter rapidement ces objets la semaine prochaine, afin que, lors de votre session d'avril, vous puissiez vous prononcer sur la base d'un rapport dûment étayé et que nous puissions rendre le préavis municipal à l'Etat dans les 45 jours. L'urgence s'explique donc par la brièveté de ce délai.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

La présidente. Ces deux projets de résolutions seront donc débattus à la suite du point 7 de notre ordre du jour.

6.a) Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Blaise Hatt-Arnold, du 20 avril 2005, intitulée: «Insalubrité du passage des Barrières» (QE-186)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Nonobstant diverses questions orales posées au sujet de l'objet sous rubrique, il ne semble pas que le Conseil administratif ait répondu de façon exhaustive à la casuistique du titre de la présente question écrite.

C'est pourquoi je m'autorise à réitérer la demande, jusqu'à présent orale, d'une parfaite et complète réponse au problème évidemment substantiel de l'état d'insalubrité du passage des Barrières et remercie par avance le Conseil administratif de sa réponse que j'espère très prochaine.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie porte une attention particulière à la rue des Barrières.

Tout d'abord, l'éclairage public, qui était défectueux, a été amélioré. Il est toutefois précisé qu'en Vieille-Ville les sites ne se prêtent pas à des éclairages trop intensifs.

La Voirie – Ville propre est attentive au nettoyage de cette rue, qui est effectivement souvent souillée, semble-t-il, par des personnes qui reviennent, en pleine nuit, d'établissements situés dans la Vieille-Ville.

La détérioration la plus évidente est celle des graffitis sur les murs des bâtiments.

S'agissant des murs qui dépendent de la propriété de la Ville de Genève, les graffitis sont effacés rapidement et régulièrement quand ils sont constatés.

De même, le propriétaire du bâtiment-restaurant, au bas de la rue, soit la Société coopérative antialcoolique d'alimentation, a effacé les graffitis effectués sur son immeuble et, depuis lors, il n'y a pas eu pour le moment de nouveaux dommages.

Malheureusement, il n'en est pas de même pour les autres propriétaires dont les bâtiments ont des façades ou des murs sur la rue des Barrières.

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a pris contact avec l'ensemble des propriétaires privés de la rue et leur a proposé un

¹ «Mémoire 162^e année»: Annoncée, 6020.

contrat avec une entreprise, consistant à payer un montant fixe à celle-ci, pour des interventions immédiates dès qu'un graffiti est effectué sur une paroi du bâtiment.

Pour rendre ce système plus attrayant, nous avons proposé que la Ville de Genève prenne en charge l'installation de chantier dans le cadre du premier nettoyage ainsi que la moitié des frais du premier nettoyage.

Malheureusement, pour le moment, seuls deux propriétaires privés sur quatre ont accepté l'offre que nous avons faite, mais nous ne désespérons pas de convaincre l'ensemble de tous les propriétaires privés, avec lesquels nous restons en discussion.

Enfin, on signalera que notre département est actuellement en lien avec la Fondation pour la conservation des temples, afin d'instituer si possible un système identique pour l'effacement des graffitis sur les temples situés en ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

6.b) Interpellation du 9 novembre 2005 de M. Blaise Hatt-Arnold: «Question écrite QE-186 et calendes grecques...» (I-142)¹.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Mesdames et Messieurs, mes interventions à propos du passage des Barrières ont commencé par une question orale en 2003, se sont poursuivies par une seconde question orale au début 2004, puis, faute de réponse, par une question écrite, enfin, sans réponse à la question écrite, par la présente interpellation! J'aimerais ici remercier M. Ferrazino d'avoir mis la même célérité à me répondre que celle qu'il m'a reprochée tout à l'heure, dans le cadre de mon rapport de minorité sur les pavillons de la rade! Monsieur le magistrat, vous ne prenez effectivement pas le risque de confondre vitesse et précipitation: trois ans pour me fournir une réponse qui, au final, ne convient à personne!

J'ai expliqué à plusieurs reprises que le passage des Barrières était utilisé par les habitants pour passer du bas au haut de la ville et vice-versa, mais aussi par les touristes qui montent à la cathédrale et qui redescendent parfois les Degrés-de-Poule – qui sont d'ailleurs dans le même piteux état, je le dis en passant. Je m'étais donc inquiété de ces murs maculés de haut en bas, le long des escaliers. Sachant que le magistrat a fait de «Genève, ville propre», sa priorité, et même si je comprends certains de ses arguments, notamment quand il nous dit que ces

¹ Annoncée, 3108.

immeubles sont la propriété de privés, je regrette qu'il ne puisse faire mieux dans ce passage public emprunté par de nombreux touristes. Alors que la Voirie y passe tous les jours, car il y a effectivement des problèmes d'insalubrité dans ce passage, je regrette que, depuis trois ans et demi, on n'ait pas pu donner un coup de jet sur les murs!

Le magistrat nous dit, dans sa réponse, que l'éclairage public a été amélioré. En effet, ce passage, le soir, faisait souvent penser à un coupe-gorge, et il faut saluer le fait qu'une lampe a été déplacée afin d'éviter que des gens tapent dedans et la cassent.

Dans cette réponse, il nous dit encore: «On signalera que notre département est actuellement en lien avec la Fondation pour la conservation des temples...» Il est vrai que le temple de la Madeleine est aussi abîmé. Mais, si je salue le fait qu'il y ait maintenant concertation avec la fondation, je me demande, de nouveau, ce qui a été fait pendant trois ans. C'était il y a trois ans qu'il fallait entrer en contact avec la fondation...

On nous dit aussi que la Voirie porte une attention particulière à ce passage. Pour ma part, j'aimerais que cette attention particulière aille un peu au-delà et qu'on fasse un effort supplémentaire pour le rendre un peu plus agréable.

Quant aux murs qui sont propriété de la Ville de Genève, on ne nous dit pas de quels murs il s'agit. Cela m'intéresserait de savoir quels sont les murs propriété de la Ville. D'autre part, je sais qu'un des propriétaires a nettoyé ses façades qui, depuis, ont été salies à nouveau, suite à une manifestation. Puisqu'on nous dit qu'un contrat de nettoyage aurait été passé avec deux propriétaires privés, comment se fait-il que ces façades ne soient toujours pas nettoyées maintenant?

J'espère que M. le magistrat pourra me répondre plus précisément. Il m'avait indiqué en son temps que certains murs étaient propriété de l'Etat et qu'il prendrait langue avec le magistrat concerné, mais je n'ai pas reçu de réponse à ce sujet. Encore une fois, j'aimerais bien que la Ville fasse un effort supplémentaire pour nettoyer ce passage.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais essayer d'être le plus clair possible, pour éviter une quatrième intervention de M. Hatt-Arnold! Peut-être ma réponse écrite n'était-elle pas suffisamment pédagogique... En l'occurrence, Monsieur Hatt-Arnold, vous soulevez trois problèmes: l'éclairage, le nettoyage et les graffitis sur les murs. L'éclairage, vous l'avez reconnu, a été amélioré. Je pense que le problème est réglé. Le nettoyage, vous l'avez aussi relevé, s'est amélioré grâce à des passages plus fréquents de la Voirie. Je suis aussi un usager régulier de ce passage: il me semble qu'il est correctement nettoyé.

Reste le problème des graffitis. A ce sujet, je ne peux que rappeler oralement ce que j'ai indiqué par écrit. S'agissant des murs qui appartiennent à la Ville de Genève, vous savez que nous menons une campagne anti-graffitis qui nous permet de réagir dans les quarante-huit heures pour supprimer tout graffiti sur les murs qui sont notre propriété. En revanche, sur les murs appartenant à des privés, nous ne pouvons pas intervenir sans leur accord. Nous avons donc contacté les propriétaires privés pour les inviter à faire comme nous. Les propriétaires du restaurant qui se trouve au bas du passage des Barrières jouent le jeu spontanément: ce bâtiment a été rénové récemment et ils l'entretiennent aussi bien que nous et, généralement, aussi rapidement. Les quatre autres propriétaires dont les façades donnent sur le passage des Barrières ont été invités à des réunions – c'est vous dire que nous avons agi – et deux se sont déclarés d'accord de participer à l'offre que nous leur avons soumise. Quelle était cette offre? En l'occurrence, il se trouve que nous avons un contrat avec une entreprise, qui doit intervenir chaque fois qu'il y a des tags, le coût de l'intervention étant défini à l'avance. Nous espérons ainsi, par des interventions répétées, que l'entreprise aura moins de travail, puisque les taggers se lassent. Pour faire en sorte que le coût soit le plus faible possible, nous avons proposé à ces quatre propriétaires de se mettre ensemble – afin qu'il n'y ait qu'une installation de chantier pour les différentes façades – et nous leur avons offert que la Ville prenne en charge les frais d'installation de la première intervention et la moitié des frais du premier nettoyage. Malgré cela, seul deux propriétaires ont joué le jeu. La question que nous nous posons aujourd'hui est donc la suivante: devons-nous démarrer avec ces deux propriétaires et ignorer les deux récalcitrants? Ce serait sans doute un peu dommage, car le résultat ne serait pas aussi bon que nous pourrions le souhaiter, ce d'autant que l'offre que je viens de rappeler inclut une aide financière de la Ville.

En conclusion, si j'admets volontiers que ce passage peut être amélioré, je n'admets pas que la Ville doive essuyer des reproches, alors que ce sont deux privés qui traînent les pieds. Monsieur Hatt-Arnold, vous aurez bien compris, même si vous avez de la peine à m'entendre, que nous ne pouvons pas nous substituer aux privés en donnant un coup de jet sur ces immeubles! Il n'y a pas de possibilité d'intervention matérielle de notre part sur une propriété privée. Nous ne pouvons que convaincre les propriétaires d'agir. Nous avons pour cela des arguments qui nous semblent assez séduisants, mais ils ne le sont malheureusement que pour la moitié d'entre eux. Je serais d'avis que, dans ce passage qui, semble-t-il, mérite un traitement particulier, nous démarrions avec ces deux propriétaires, et nous verrons le résultat. En tout cas, soyez convaincu, Monsieur Hatt-Arnold, que, de notre côté, non seulement les choses se font, mais qu'elles se font plutôt bien!

L'interpellation est close.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Nelly Hartlieb, Hélène Ecuyer, MM. Pascal Rubeli, Pierre Maudet, Didier Bonny, Vincent Schaller, Eric Ischi et Jean-Pierre Oetiker, acceptée par le Conseil municipal le 11 octobre 2005, intitulée: «Augmentons le nombre de places pour les deux-roues motorisés dans le périmètre de la gare de Cornavin» (M-527)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès de la fondation gérant le parking de Cornavin pour, d'une part, rendre attractif l'abonnement mensuel pour les deux-roues motorisés, afin de louer les 66 places intérieures restantes (sur 70), et, d'autre part, étudier la possibilité de créer des places intérieures supplémentaires dans ledit parking.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage la préoccupation exprimée par la motion M-527, amendée et acceptée par le Conseil municipal le 11 octobre 2005.

Par l'intermédiaire du représentant de la Ville de Genève au conseil d'administration du Parking Place Cornavin SA, M. de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, la Ville de Genève est déjà intervenue pour une baisse du tarif de ce parking et le conseil d'administration a partagé la même préoccupation.

L'abonnement motos a été ramené de 120 francs par mois à 60 francs depuis le mois de mars 2005. A la mi-novembre 2005, la situation des locations s'était améliorée, puisque l'on comptait 13 abonnements, ce qui reste toutefois un taux de location excessivement bas, puisque l'on comptabilise 70 places de parc pour motos en sous-sol.

La Fondation des parkings, qui gère ce site, sur mandat de la société propriétaire, a été informée de la motion M-527 adoptée le 11 octobre dernier par le Conseil municipal. Elle estime que le nombre des locations devrait augmenter encore avec les mauvais jours de l'hiver. Par ailleurs, elle s'est engagée à procéder à une campagne de rappel pour mieux faire connaître cette possibilité de parking aux motocyclistes. Elle estime aussi qu'il est souhaitable, dans un premier temps, de bien remplir les places existantes, avant d'envisager des places supplémentaires. Enfin, elle rappelle que le parking motos en sous-sol de la place

¹ Développée, 2486.

Motion: places pour les deux-roues motorisés à la gare de Cornavin

de Cornavin a été lancé à titre d'expérience. Le conseil d'administration du Parking Place Cornavin SA fera évidemment un bilan de cette expérience à la sortie de l'hiver 2005-2006.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

La présidente. Je passe la parole à M. Grand pour qu'il nous donne lecture d'une lettre que m'a adressée M. Ferrazino.

Lecture de la lettre:

Genève, le 24 février 2006

Madame la présidente

Le 14 décembre 2005, le Conseil administratif a adopté une réponse à la motion M-527.

Depuis lors, par l'intermédiaire de M. Nils de Dardel, conseiller de direction de mon département, la Ville de Genève est intervenue à nouveau auprès du Parking Place de Cornavin SA en vue d'une réduction supplémentaire du tarif de location mensuelle pour les deux-roues motorisés.

Récemment, le conseil d'administration du Parking Place de Cornavin SA a accepté de réduire prochainement à 30 francs par mois le prix de l'abonnement pour les deux-roues motorisés dans le parking souterrain.

Il s'agit là d'un essai promotionnel pour une période test jusqu'au printemps 2007.

Le but de cette nouvelle réduction du tarif est évidemment d'augmenter le nombre des locations mensuelles par des usagers de deux-roues motorisés, seule une quinzaine de places étant actuellement occupées.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Christian Ferrazino

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Louis Fazio, du 16 septembre 1998, intitulée: «Vacances à la charge du personnel» (QE-81)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Est-il possible, pour les employés de la Ville de Genève qui désirent prendre une semaine de congé sans solde, à laquelle ils ont droit d'après le statut du personnel, d'étaler sur une année la retenue sur leur salaire au lieu d'opérer une retenue mensuelle unique comme cela se passe actuellement?

Ce système permettrait aux employés ayant un petit revenu de pouvoir aussi bénéficier de cette semaine, et, d'autre part, la Ville de Genève s'alignerait sur les pratiques cantonales.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les fonctionnaires de la Ville de Genève ont actuellement droit à 5 semaines de vacances rémunérées. Par ailleurs, depuis 1993, leur temps de travail rémunéré a été réduit à 39 heures mais l'horaire de travail effectif a été maintenu à 40 heures hebdomadaires. L'heure travaillée «en trop» chaque semaine est compensée de manière concentrée, ce qui équivaut, par année, à 6,5 jours de récupération.

Parallèlement, l'article 69 du statut du personnel offre aux fonctionnaires de la Ville de Genève la possibilité de bénéficier de 5 jours de vacances supplémentaires par année, sans traitement. La demande relative à ces 5 jours doit être présentée au chef de service et visée par le magistrat délégué. La date des jours de vacances est fixée lors de la demande et, à l'heure actuelle, la retenue de salaire y relative intervient à la fin du mois où les vacances sont prises.

La proposition de répartir la retenue sur une année est intéressante. Néanmoins, il faut relever qu'il n'y a eu, à ce jour, aucune demande basée sur l'article 69 du statut du personnel et que cette manière de faire nécessiterait une mise en place technique assez lourde.

Il semble, par conséquent, que la création d'une nouvelle procédure n'est pas nécessaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémorial 156^e année»: Annoncée, 1015.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. David Carrillo, du 30 novembre 2005, intitulée: «Affichage des numéros de rue: parfois une loterie» (QE-203)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

On peut constater (plutôt souvent que rarement) qu'un certain nombre d'entrées d'immeubles ou de maisons ne portent pas de numéro de rue (en ville de Genève).

Est-ce une obligation de faire afficher visiblement les numéros de rue? Si oui, qui est responsable de faire appliquer cette obligation?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Selon l'article 10 du règlement cantonal sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments (L 1.10.06), l'achat et la pose des plaques de numérotation sont à la charge des propriétaires privés. Il semble évident que cette obligation des propriétaires implique que la numérotation soit visible.

Par ailleurs, en cas de défaillance du propriétaire, le Département du territoire peut, trente jours après un avertissement, ordonner la pose d'office, aux frais du propriétaire, de la plaque de numérotation.

Les contrevenants s'exposent aussi à des amendes.

En résumé, il existe en la matière une règle légale claire et l'autorité cantonale a les moyens de la faire respecter.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹ Annoncée, 3416.

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 30 novembre 2004, intitulée: «Un Prix du mérite social de la Ville de Genève» (M-189)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier la création d'un Prix du mérite social de la Ville de Genève en faveur de personnes ou d'associations reconnues pour leur engagement au service des autres;
- mettre en place une commission formée de personnes d'horizons divers, chargée de déterminer les critères d'attribution et le montant du prix attribué en fonction des personnes ou des organisations retenues;
- réunir cette commission pour accomplir sa tâche.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève attribue de nombreuses distinctions. Parmi celles-ci, nous citerons le «Prix de la Ville de Genève» et la médaille «Genève reconnaissante». Remis tous les quatre ans et doté d'une enveloppe financière de 280 000 francs, le «Prix de la Ville de Genève» a étendu son champ d'application puisque les droits de l'homme ont été ajoutés en 2005 aux autres domaines traditionnellement distingués, à savoir la littérature, les arts plastiques, la musique, les arts de la scène, les sciences et les sciences humaines.

La médaille «Genève reconnaissante», prévue à l'origine en 1932 pour récompenser les généreux donateurs, a été remise après la guerre à des personnalités qui ont contribué au rayonnement de Genève dans des domaines variés, touchant également le social. Ainsi, le Conseil administratif a tenu à distinguer, par exemple, M^{me} Annette Kaplun pour son engagement en faveur des personnes handicapées et M^{me} Aimée Stauffer-Stitelmann pour son action de protection de la communauté juive durant la Seconde Guerre mondiale.

La multiplication des distinctions tend à amenuiser la portée et l'importance de chacune d'entre elles. C'est pourquoi le Conseil administratif souhaite rester dans le cadre existant. Ajouter un huitième prix quadriennal pour couvrir spécifiquement le domaine social n'est pas adéquat en raison de la dotation financière supplémentaire que cela impliquerait et du manque de souplesse dans la périodicité de remise de ce prix.

¹ «Mémoire 162^e année»: Rapport, 2850.

C'est pourquoi le Conseil administratif récompensera des personnes ou des associations actives dans le service aux autres en leur remettant la médaille «Genève reconnaissante», considérant que la notion de don attachée à cette distinction peut recouvrir les dons en argent, en nature et les dons de soi.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Nicole Valiquier Grecuccio, Florence Kraft-Babel, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Rumo, Roman Juon, François Sottas, Jean-Marc Froidevaux, Roland Crot, Eric Ischi, Pierre Maudet, Michel Ducret et Eric Rossiaud, acceptée par le Conseil municipal le 9 novembre 2005, intitulée: «Sauvons le kiosque des Bastions» (M-558)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de renouveler la dérogation accordée l'hiver dernier pour permettre au kiosque des Bastions de poursuivre ses activités cet hiver, pour le plus grand bien de tous;
- de prévoir la réalisation, dans les plus brefs délais, des travaux nécessaires à l'ouverture hivernale du kiosque des Bastions.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une communication orale a été faite par M. Pierre Muller, conseiller administratif, lors de la séance du Conseil municipal du 30 novembre 2005. En voici, ci-après, les points principaux:

- le Conseil administratif a demandé que ce fermage ne soit ouvert que durant la belle saison, soit du 1^{er} avril au 30 septembre. Toutefois, ponctuellement,

¹ Développée, 3099.

une exploitation peut être autorisée durant les mois d'octobre à décembre, à condition que le Service cantonal de l'énergie donne son accord formel;

- ledit service cantonal a indiqué être en mesure d'accorder des dérogations sous certaines conditions, notamment l'utilisation d'énergies renouvelables;
- M. J.-F. Schlemmer maintient sa demande de fermeture du volume du kiosque, non seulement afin de pouvoir exploiter durant la saison automne/hiver, mais également pour mettre à l'abri le matériel et les installations;
- si la Ville de Genève ne veut pas assumer la dépense prévue, le fermier est disposé à en assurer le financement, pour autant qu'il soit certain de pouvoir disposer d'un contrat lui permettant d'amortir l'investissement estimé à 480 000 francs;
- M. J.-F. Schlemmer s'est déclaré prêt à assumer lui-même cet investissement d'environ 500 000 francs moyennant une prolongation de son contrat de fermage suffisamment longue afin d'amortir son investissement. Dès lors, le Conseil administratif se déclare favorable à une exploitation annuelle, sous réserve que l'exploitant obtienne les autorisations cantonales nécessaires. Le Conseil administratif invite donc M. J.-F. Schlemmer à entreprendre les démarches pour obtenir les autorisations précitées;
- selon les indications recueillies aussi bien auprès de la Commission des monuments, de la nature et des sites qu'auprès du conservateur du patrimoine de la Ville de Genève, l'autorisation de réaliser une fermeture du volume – bien que délicate en termes d'intervention architecturale – devrait pouvoir être obtenue des autorités concernées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

12. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 27 juin 2005, sur la pétition intitulée: «Horaire 2006 de la Compagnie générale de navigation» (P-135)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-135 au Conseil administratif avec la recommandation d'entreprendre toutes mesures utiles pour que la CGN modifie ses projets d'horaires 2006 dans le sens demandé par les auteurs de la pétition P-135.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La gestion des horaires de la Compagnie générale de navigation (CGN) ressortissant des compétences cantonales, le Conseil administratif a transmis la pétition susmentionnée au Conseil d'Etat le 13 juillet 2005.

Le Conseil d'Etat, en la personne de M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat chargé du Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, a répondu au Conseil administratif le 2 août 2005 par une lettre résumant la situation et invitant à se référer à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite IUE-175, intitulée: «Le projet d'horaire 2006 de la CGN défavorise gravement Genève», déposée devant le Grand Conseil par les mêmes intervenants que ceux à l'origine de la pétition P-135. Nous vous remettons en annexe la copie de cette réponse du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat relève plus particulièrement qu'une large consultation a été réalisée auprès des membres du conseil d'administration de la CGN, des commissions cantonales consultatives et des communes concernées pour parvenir à un horaire qui n'a pas suscité de réactions fondamentales et qui pourra être modifié sur la base objective des statistiques des passagers et des comptes de l'exercice 2006.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Annexe mentionnée

¹ Rapport, 648.

6 1 3 6 - 2 0 0 5

**Feuille d'accompagnement pour les réponses
aux interpellations urgentes écrites (point 7.3.2)
séance du Conseil d'Etat du 18 avril 2005**

Département rapporteur :

DEEE

Département(s) co-rapporteur(s) :

Objet :

Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation urgente écrite de M. Gabriel Barrillier : "Le projet d'horaire 2006 de la CGN défavorise gravement Genève" (IUE 175).

Sujet déjà abordé/traité au Conseil d'Etat☐ OUI☒ NONsi oui date de séance :

n° AIGLE :

Incidence financière :

- ☐ au budget
☐ crédit supplémentaire
☒ aucune

Visa du(des) département(s) co-rapporteur(s)

- ☐ accord
☐ co-rapport(s) ci-joint(s)

Date de transmission :

Le 14 avril 2005

Collaborateur en charge du dossier :

Thierry Bohlinger

Chancellerie (à remplir par le chancelier)

CE du	Approuvé	Selon proposition	Selon co-rapport	Avec modifications
	Pris connaissance	refusé	Renvoyé	Selon délibération

Annexe mentionnée

IUE 175

Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation urgente écrite de M. Gabriel Barrillier, intitulée "Le projet d'horaire 2006 de la CGN défavorise gravement Genève"

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2005, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Depuis plusieurs années la CGN, avec le soutien des cantons riverains, (en particulier Vaud et Genève) et plus récemment de la France voisine, s'est engagée dans une campagne de longue haleine de rénovation et de rajeunissement de la flotte sur le Léman.

Une véritable course contre la montre est en cours pour sauver la plus belle flotte "Belle Epoque" du monde. Cette opération exigera un apport financier public et privé considérable. L'avenir de l'offre de transports (touristique et commerciale) dépendra bien évidemment de la réussite de cet investissement qui ne pourra pas être réalisé sans une participation très importante du canton de Genève.

Or, le projet d'horaire 2006 de la CGN défavorisera la desserte du bout du lac et donnera ainsi un signal négatif aux magistrats, aux autorités et aux divers groupements qui se mobilisent en faveur de la navigation touristique et commerciale sur le lac. Selon le projet d'horaire 2006, il ne sera en effet plus possible d'aller directement de Genève à Chillon alors que le château est l'une des destinations majeures du Léman. Le tour du lac avec un seul bateau ne sera plus possible et obligera les passagers à de nombreux changements. Le projet supprime aussi une course Evian-Genève, qui permettait à de très nombreux touristes résidant à Evian de passer une après-

- 2 -

midi complète à Genève entre 13h et 17h. Alors que jusqu'ici il était possible de se rendre à Evian pour le déjeuner, désormais l'on arrivera après l'heure du déjeuner et en changeant deux fois de bateaux ! On voudrait dissuader les touristes que l'on ne s'y prendrait pas autrement...

Quelles mesures et démarches entend prendre le Conseil d'Etat pour maintenir, tout au moins en 2006, l'offre de la CGN à partir de Genève ?

- 3 -

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

1. La desserte genevoise

En 1996, la desserte de Genève se trouvait au plus bas; aucune course n'était offerte au public de notre canton de novembre à fin mars; quelques prestations existaient durant les dimanches, principalement, au mois d'avril, mai et septembre. Seules de petites et moyennes unités de la CGN accostaient encore à Genève.

Suite à des interventions soutenues du canton, il a été possible de remonter progressivement la rampe; quelques exemples :

1996		2006
- de novembre à mars	- aucune course	- 1 croisière samedi et dimanche - 1 croisière gourmande tous les jours (sauf janvier-février) - 1 croisière fondue jeudi et vendredi
- en septembre (15-30)	- 4 croisières	- 9 croisières
- en octobre	- aucune croisière	- 9 croisières
- en avril	- 2 croisières le dimanche	- 9 croisières tous les jours
- en mai	- 3 croisières le dimanche - 4 croisières tous les jours	- 9 croisières tous les jours
- en été (juin à mi-septembre)	- 11 croisières tous les jours - 2 croisières en juillet-août	- 12 croisières tous les jours

- 4 -

En 2006, 3 bateaux de la flotte historique "Belle Epoque" partent de Genève, dont le bateau "Savoie" entièrement rénové grâce aux fonds publics des trois cantons riverains accordés en 2004.

Il est exact que l'horaire 2006 est un peu moins étoffé par rapport à l'horaire 2005, non en kilomètres parcourus, mais en nombre de courses.

Cette réduction ne touche pas uniquement notre canton, mais tous les cantons riverains et la France; elle résulte notamment d'une réduction de la durée du temps de travail, suite à une décision fédérale, faisant passer la durée maximum du travail de 98 heures hebdomadaires à 72 heures (et uniquement durant la haute saison), soit une réduction de plus de 25 %.

Ainsi, la reconduction de l'horaire version 2005 en 2006 nécessiterait l'engagement d'une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs, afin de dédoubler les équipages sur les longues courses, soit un coût supplémentaire de l'ordre de 4 millions de francs, qui s'ajouteraient aux 6 millions de déficit actuel assumé par les cantons riverains et la France. (Part genevoise au déficit, cf tableau p. 6).

De plus, l'horaire 2006 doit tenir compte des exigences formulées par les pouvoirs publics (Conseil d'Etat et Grand Conseil), à savoir :

- 1.- Amélioration de la couverture des prestations commandées; même si le taux actuel de couverture de 75 % peut être considéré comme très bon pour une compagnie de transports publics; objectif atteint.
- 2.- Participation de la France (but atteint après plus de 20 ans de tractation) à raison de F 850 000.- pour 2006.
- 3.- Mise en place d'une comptabilité analytique permettant d'établir le coût de chaque ligne par type de bateau; objectif atteint.
- 4.- L'établissement d'un mandat de prestations intercantonal (plus la France) permettant à chaque canton de commander les courses qu'il souhaite, avec l'accord des autres partenaires, lorsqu'une ligne concerne plusieurs cantons ou une liaison transfrontalière; objectif atteint.

- 5 -

- 5.- La mise en place d'une enquête auprès des usagers; objectif atteint. Deux tiers des usagers de la CGN souhaitent des croisières de courte à moyenne durée.

En conséquence, la réduction du temps de travail (25 %), l'augmentation des exigences de sécurité, la hausse massive du prix des carburants, la très probable non-restitution des taxes fédérales sur les carburants, conduisaient à de tels surcoûts, malgré la participation de la France, qu'il a bien fallu procéder à des choix, soit la suppression de longues dessertes au profit de croisières plus courtes ou en boucle que réclame une forte majorité de la clientèle.

La comptabilité analytique a confirmé que les longs parcours n'ont plus du tout la faveur des passagères et passagers.

Quelques exemples :

Nombre de passagers durant l'année 2004 (aller/retour)

Belles-Rives Genevoises (1 heure) 41.500 passagers

Genève-Yvoire (1 heure 30) 38.000 passages

Genève-Evian (3 heures) 1.100 passagers

- soit moins de 10 par jour en période
estivale

Croisière de midi (2 heures) 21.600 passagers

Genève-Chillon (5 heures) 90 passagers

- soit moins de 1 par jour en période estivale

De plus, 1250 cartes journalières ont été vendues à Genève, soit environ 10 par jour durant la période estivale.

Quand on sait qu'il faut 3 heures pour aller en bateau de Genève à Evian et 5 heures pour aller de Genève à Chillon, il n'est pas étonnant de constater une baisse très marquée de la clientèle sur ce type de parcours, vu la concurrence d'autres moyens de transport beaucoup plus rapides. Les touristes se rendant à Genève depuis Evian s'élèvent à un passager par jour en moyenne pour le bateau arrivant à Genève à 13 heures.

Comment le canton de Genève pourrait-il imposer à ses voisins des courses dont ils ne veulent plus, à moins de prendre entièrement les surcoûts d'exploitation à notre charge, vu le nombre très restreint de passagers.

- 6 -

Compte tenu de la situation financière de notre canton, cela n'est tout simplement pas possible. Il convient de relever de plus que l'horaire 2006 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration de la CGN et par la commission intercantonale (plus la France). Il n'a donné lieu à aucune opposition lors de sa présentation aux responsables des communes riveraines.

2. La flotte "Belle Epoque" de la CGN

La flotte historique, et quasi centenaire, de la CGN est composée de huit bateaux à roues à aubes dont seulement un a été rénové en 2001 (affecté à Lausanne) et un en cours de rénovation pour 2006 (affecté à Genève).

Chaque rénovation coûtant entre 10 et 12 millions, c'est 60 millions au moins qu'il conviendra encore de trouver rapidement, si l'on veut sauver ce patrimoine classé à l'inventaire des monuments historiques.

Compte tenu de la clé de répartition actuelle des investissements :

- Vaud	:	67,02 %
- Genève	:	26,45 %
- Valais	:	6,53 %

On peut aisément constater que d'autres cantons que le nôtre sont à même de décider majoritairement dans ce domaine. Quand on sait que le canton de Vaud estime que les bateaux à vapeur sont trop onéreux à l'exploitation (3 bateaux sur 6 à rénover) et doivent être pris en charge par des fonds privés, c'est 30 millions qu'il faudrait trouver auprès du public, soit une mission quasi impossible.

En l'état de ce dossier, et si notre canton n'entend pas assumer une part plus importante des investissements, on peut d'ores et déjà affirmer que ces fleurons de la CGN sont appelés à disparaître d'ici une dizaine d'années.

Tels seront, Mesdames et Messieurs les députés, les véritables enjeux concernant la CGN ces prochaines années, ainsi que le développement de lignes rapides de transports qui, elles aussi, nécessiteront des capitaux importants.

- 7 -

Il est envisagé dans ce contexte la création de liaisons de transport entre Genève-Nyon, Genève-Thonon-Evian. A condition que la vitesse atteigne au moins le double de la vitesse d'exploitation actuelle, soit au moins 50 kms/heure, ces prestations pourraient s'avérer rentables et permettre la sauvegarde des bateaux historiques dédiés au tourisme.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Martine Brunschwig Graf

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Olivier Norer et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, du 12 octobre 2005, intitulée: «Réaménagement de la rue du Rhône» (QE-195)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Selon le vote du Conseil municipal du 29 avril 2002, un crédit de 317 000 francs a été accepté dans le cadre du rapport de commission portant sur la proposition PR-49 pour la réalisation d'une étude en vue d'aménager la rue du Rhône.

Un document, datant de juin 2001, présenté sur internet et intitulé «Réaménagement du périmètre Bel-Air, ponts de l'Ile, rues du Rhône, du Commerce et de la Corraterie» traite de cette rue et aborde son réaménagement ainsi que la suppression du trafic de transit.

La motion M-467 demandant une nouvelle liaison interrive en tram a été acceptée par le Conseil municipal le 17 mai 2004. Le Conseil administratif, par sa réponse du 14 juillet 2004, a indiqué partager les souhaits des motionnaires. Depuis lors, des études sont en cours sous l'égide de l'Office des transports et de la circulation afin d'établir une liaison par le tram vers Cornavin depuis Bel-Air, via les rues de Coutance et de Cornavin.

La proposition PR-336 du Conseil administratif portant sur le réaménagement de la rue de la Corraterie a été refusée par le Conseil municipal le 13 septembre 2005, au motif notamment que les travaux envisagés étaient trop longs et que le partage de la voirie entre trams et cycles n'était pas assuré.

Une motion (M-1631) demandant la fermeture de ladite rue a été déposée au Grand Conseil en date du 25 avril 2005 et renvoyée le 6 octobre 2005 en commission des transports.

Nous aimerions savoir où en sont les études de réaménagement de la rue du Rhône et de ses périmètres immédiats (place Bel-Air et place du Rhône), si la durée du chantier sera minimisée, s'il sera tenu compte de l'ensemble des projets existant sur la zone, si les modes de déplacements doux et les transports publics auront leurs espaces de circulation propres et si la circulation individuelle motorisée de transit sera enfin limitée (entre la place du Port et la place Bel-Air) afin de rendre à cette rue de premier ordre le visage qu'elle mérite.

¹ Annoncée, 2635.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 1998 débutait l'étude de la place Bel-Air réunissant dans un groupe de travail, outre les services de la Ville de Genève, les Transports publics genevois et l'Office des transports et de la circulation.

Dans un premier temps, 20 variantes de système de circulation et d'aménagement furent analysées pour aboutir, enfin, à une solution équilibrée entre les différents modes de transports et les gains piétonniers, soit une organisation des circulations sans signalisation lumineuse, avec les transports en commun et les transports individuels en site mixte, la priorité aux piétons et les cyclistes intégrés; cela sous un régime d'«interdiction générale de circuler».

Une réduction des flux étant nécessaire pour faire fonctionner ce «pôle d'échange», le statut d'interdiction générale de circuler, à l'image de celui des Rues-Basses, était prévu pour les rues du Rhône et de la Corraterie, dès lors intégrées au projet. L'accès venant des quais du Seujet et Turretini était le seul accepté sans limitation. La rue du Commerce fut aussi ajoutée au périmètre d'étude, en raison de son lien avec la rue du Rhône.

En août 2001, quatre requêtes en autorisation de construire ont été présentées au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, pour la place Bel-Air, la rue du Rhône, la rue du Commerce et la rue de la Corraterie. Les enquêtes publiques ont également été publiées pour ce qui est de la circulation.

Au printemps 2002, à la suite de la grève des conducteurs des Transports publics genevois, et sur demande de la direction de cette régie, l'Office des transports et de la circulation a pris les arrêtés de circulation pour les rues du Rhône et de la Corraterie. A la suite des recours contre ces arrêtés, des négociations ont abouti à des modifications de marquages qui étaient demandées pour ces deux rues, soit un ajout de cases pour les livraisons et pour les personnes handicapées.

Au cours de la procédure, la Ville de Genève a envoyé deux compléments pour le dossier de la place Bel-Air, deux autres pour celui de la rue de la Corraterie et un pour la rue du Commerce.

Finalement, l'autorisation de construire a été délivrée pour la rue de la Corraterie en avril 2004, avec des cases pour les livraisons et pour les personnes handicapées sur le trottoir côté colline. Le projet prévoit également l'écartement des voies de tramway pour permettre le croisement avec des bus. Depuis, le Conseil municipal a refusé la PR-336 «Proposition du Conseil administratif du 25 février 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 961 000 francs pour le réaménagement de la rue de la Corraterie»; toutefois, les Transports publics genevois devront réaliser des travaux d'entretien.

L'aménagement de la rue du Commerce a été autorisé en mai 2004, avec la suppression des bacs à arbres initialement prévus dans le projet et la mise en place d'un important stationnement pour les deux-roues.

En revanche, pour la rue du Rhône, la Ville de Genève attend un accord de l'Office des transports et de la circulation devant débloquer le projet, qui prévoit une voie de 5 mètres de largeur réunissant les transports en commun, les ayants droit, les cyclistes dans les deux sens et des élargissements de trottoirs importants, cela jusqu'à la place du Rhône.

Pour la place Bel-Air, la Ville de Genève a demandé à la Police des constructions de suspendre le dossier, d'abord au vu de la demande de l'Office des transports et de la circulation d'établir un nouveau projet intégrant l'accostage de megabus aux arrêts, puis dans l'attente d'une décision concernant le passage du transport collectif Onex-Bernex sur les ponts, décision maintenant prise par la Délégation du Conseil d'Etat aux transports. Une demande de concession sera prochainement présentée par l'Etat de Genève à l'Office fédéral des transports. Le Conseil municipal aura à préavis par voie de résolution.

Dans le contexte actuel, il est dès lors difficile, pour le Conseil administratif, de parler de chantier et encore moins de calendrier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

14. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze, acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000, intitulée: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives» (M-37)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

(...)

- le projet de lotissement de la grande propriété Micheli-Calandri, dont le classement a été réclamé, et qui domine le parc des Eaux-Vives;

(...)

¹ «Mémorial 157^e année»: Développée, 3463.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entrer en négociation en vue d'un achat de tout ou partie de cette propriété afin d'étendre le parc des Eaux-Vives et de préserver la qualité de ce site exceptionnel. Le cas échéant, le Conseil administratif présentera une proposition chiffrée au Conseil municipal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Lors de sa séance du 15 mai 2002, le Conseil administratif donnait réponse au texte de la pétition P-13, également intitulée «Agrandissons le parc des Eaux-Vives». Cette réponse faisait mention de la présente motion à laquelle il était également répondu et elle figure au *Mémorial* N° 11 du 12 septembre 2002.

Pour mémoire, la réponse du Conseil administratif était:

«Saisi de la motion mentionnée ci-dessus, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est entré en négociation tant avec le propriétaire qu'avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, ainsi qu'avec la commune de Cologny où se situe la parcelle 1906, feuille 3, propriété Micheli-Calandrini (zone 5 + bois et forêts).

»Pour mémoire, la propriété Micheli-Calandrini a fait l'objet, en date du 19 avril 2000, d'un arrêté du Conseil d'Etat visant à déclarer monuments classés le bâtiment principal d'habitation, le portail d'entrée sur le plateau de Frontenex ainsi que le mur de clôture. Le périmètre de validité du plan comprend le parc situé autour de la demeure et les bâtiments annexes (voir plan ci-joint). Le solde du terrain (10 000 m2 environ) fera l'objet d'un plan de site destiné à régir la partie de ce bien-fonds qui a conservé ses possibilités constructives.

»Par rapport aux objectifs de la motion, signalons que l'analyse du lieu a mis en évidence le fait que la liaison avec le parc des Eaux-Vives rencontre l'obstacle des installations du tennis-club et celui du dénivelé (15 m environ). Une «fusion» affirmée semble dès lors difficile: l'histoire du lieu et le relief imposent de considérer ces domaines comme deux entités paysagères distinctes.

»Cela étant, la faisabilité d'un cheminement piétonnier s'intégrant au réseau du plan piétons relié à celui du plan directeur communal de Cologny a été étudiée et sa concrétisation est envisageable. Il a toutefois été relevé que le domaine serait utilisé de manière préférentielle par les habitants du plateau Frontenex-la Gradelle, situé à cheval sur les communes de Cologny et de Chêne-Bougeries.

»Lors des contacts pris avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et la commune de Cologny, l'intérêt d'une maîtrise par les

collectivités publiques de la propriété a été relevé et le principe d'une acquisition partagée a été retenu. Un des scénarios envisagés aurait porté sur une participation financière de la Ville de Genève et de la commune de Cologny pour un montant de 3,7 millions de francs environ (frais d'entretien et de personnel non compris) destiné à l'acquisition de la partie basse du domaine, le solde (soit la demeure et ses abords, pour un montant de 10 millions de francs, environ) étant pris en charge par l'Etat de Genève.

»Cela étant, l'ancien propriétaire a trouvé un tiers acquéreur dans le courant 2001. Compte tenu de l'investissement requis, tant l'Etat de Genève que la commune de Cologny n'ont finalement pas concrétisé leurs intentions, notamment par le biais du droit de préemption qui leur était conféré.

»L'opportunité de créer un cheminement piétonnier au travers du domaine reste cependant envisageable, le Conseil administratif examinera avec attention toute proposition visant à réaliser un parcours piétonnier intercommunal, moyennant quelques aménagements sur la parcelle du parc des Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.»

Depuis lors, et compte tenu du fait que la maîtrise foncière de cette propriété par une collectivité publique a été abandonnée, la commune de Cologny envisage désormais la création d'une liaison piétonne entre le plateau de Frontenex et le parc des Eaux-Vives. En effet, le chemin du Plonjon et le chemin du Plateau-de-Frontenex pourraient être reliés moyennant des cessions de la part de propriétaires privés.

Ce genre de négociations peut prendre des années. Toutefois, signalons que la commune de Cologny a mené une politique similaire lors de la création d'un chemin piétonnier entre le chemin de Ruth et la route de la Capite au niveau du bâtiment du World Economic Forum.

La commune de Cologny sera contactée régulièrement afin que les autorités de la Ville de Genève soient tenues au courant de l'évolution de ce cheminement piétonnier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

- 15. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, MM. Olivier Coste, Jacques François, Alain Marquet, Pierre Maudet, Jacques Mino et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, intitulée: «Une autre vision de la Genève internationale: reconnaissance des ONG et de leurs délégués» (M-41)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, sur la base des besoins de Mandat international et des dépenses déjà consenties dans ce domaine:

- d’inscrire une nouvelle ligne budgétaire annuelle au moins égale à celle votée pour l’année 2000 dès 2001 en faveur de Mandat international qui gère le Centre d’accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG);
- de revenir auprès de notre Conseil avec une proposition concrète.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève, consciente de l’importance de la Genève internationale et des difficultés que rencontrent les représentants non gouvernementaux qui participent aux conférences internationales, soutient financièrement Mandat international dans la gestion de son Centre d’accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales.

Votée pour la première fois dans le cadre du budget 2000, la subvention en faveur de cette structure est inscrite depuis 2001 dans la rubrique A800.18.99 «Conseil administratif – transferts à des tiers», compte N° 365.000 «Subventions accordées aux institutions privées». Elle y apparaît nominativement depuis 2003.

Le montant de la subvention actuelle est de 50 000 francs. Ce montant n’a pas changé depuis le vote de la première subvention et il n’existe pas de projet prévoyant de le modifier.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémoire 157^e année»: Développée, 3699.

M. Olivier Coste (S). Au nom des motionnaires et au nom de Mandat international, je tiens simplement à remercier le Conseil administratif de l'effort qu'il a fait dans ce dossier.

16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 novembre 2000, sur la pétition intitulée: «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges» (P-24)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 24 au Conseil administratif en lui demandant d'améliorer l'esthétique du mur par la plantation de végétaux en élévation verticale après avoir enlevé ou déplacé les panneaux publicitaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La pétition intitulée «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges», présentée au Conseil municipal le 24 mai 2000, fait suite au projet de réaménagement du mur séparant le cimetière des Rois du boulevard Saint-Georges. La pétition s'opposait à la destruction du mur et proposait, comme mesure alternative, d'en améliorer l'esthétique par une couche de peinture et le déplacement des panneaux publicitaires. Proposition en partie reprise dans les conclusions de la commission des pétitions.

A la suite de la pétition et des réactions peu favorables des habitants et des usagers du quartier, le projet concernant le nouvel aménagement du mur du cimetière des Rois a été abandonné. Aucune transformation ne sera donc entreprise sur cet objet.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ «Mémoire 158^e année»: Rapport, 2031.

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 décembre 2000 de M. Roman Juon, intitulée: «Passage piétons sous la route à Genève-Plage» (QE-44)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Conseil administratif pourrait-il intervenir auprès des autorités compétentes pour que le passage soit beaucoup mieux indiqué pour les piétons, et ceux-ci mieux protégés des engins de déplacement légers: trottinettes, planches à roulettes, patins à roulettes, vélos, etc.?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le passage souterrain mentionné dans la question écrite ne se trouve pas sur le territoire de la Ville de Genève mais sur la commune de Cologny. Cet ouvrage est du ressort du Canton de Genève puisqu'il se trouve sur la parcelle N° 1816, qui relève du domaine public cantonal.

C'est pourquoi notre Conseil a transmis, pour raison de compétence, la question écrite au Conseil d'Etat avec copie à la commune de Cologny.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Christian Ferrazino

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 octobre 2005 de M^{me} Marguerite Contat Hickel, intitulée: «CJB et Muséum: qui finance quoi?» (QE-194)².

TEXTE DE LA QUESTION

La Ville de Genève assure la grande part du financement des Conservatoire et Jardin botaniques et du Muséum d'histoire naturelle. Ces institutions bénéficient par ailleurs de subventions de partenaires publics et privés.

¹ «Mémorial 158^e année»: Annoncée, 3041.

² Annoncée, 2635.

Question: financement du Muséum et des Conservatoire et Jardin botaniques

Quels sont les autres partenaires, publics et privés, qui financent la recherche dans les deux institutions citées?

Quels sont les contrats qui lient ces partenaires à ces institutions?

Quels sont les programmes soutenus par ces partenaires, et à raison de quels montants?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le budget annuel attribué au Muséum d'histoire naturelle (Muséum) et au Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) assure le fonctionnement général des musées: salaires, conservation, gestion des collections, activités de recherche courantes, expositions permanentes et temporaires, formation, vulgarisation.

Le Muséum cherche des fonds à l'extérieur pour encourager certains projets de recherche (normalement liés à la formation d'étudiants), pour des missions sur le terrain et pour l'organisation de certaines expositions temporaires. Ces financements sont normalement liés à des projets précis et pour une durée donnée.

En tant que détenteurs d'un savoir ou de moyens spécifiques dans le domaine de la botanique, les CJB sont sollicités ou soutenus par des organismes publics ou privés afin de mener à bien des recherches ou des projets spécifiques. A quelques exceptions près, il ne s'agit donc pas de subventions à proprement parler mais de préfinancements de prestations par des tiers.

Les fonds provenant de ces organismes financent exclusivement des recherches scientifiques pointues (expertises) qui ne pourraient être menées sans financement externe. Ils permettent principalement de couvrir les salaires du personnel engagé pour travailler sur ces différents projets, personnel encadré par les «conservateurs-experts» des CJB. Ces préfinancements ont donc une répercussion non négligeable sur la visibilité (réputation) des CJB en Suisse et à l'étranger.

La source de financement de ces recherches est assez similaire aux partenariats que pratiquent les Universités: d'une part, un financement public, provenant d'institutions publiques et/ou scientifiques de niveau international, fédéral ou cantonal, d'autre part, un financement privé provenant des fondations d'entreprises privées multinationales.

Compte tenu du fait que, sauf exception, ces financements sont liés à des projets déterminés, ils sont assurés durant une période donnée. Il est dès lors impossible d'en établir une liste exhaustive sans repère (date valeur).

La liste suivante a été établie pour les années 2004 et 2005.

Question: financement du Muséum et des Conservatoire et Jardin botaniques

1. Financements publics

a) *Muséum*:

- L'Académie suisse de la recherche scientifique et la Société suisse de zoologie subventionnent le Muséum pour l'impression de la *Revue suisse de zoologie*, la revue scientifique du Muséum et de la Société suisse de zoologie. Montant de la subvention: 21 000 francs par année.
- L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) soutient les activités du Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO) qui a son siège social au Muséum, qui est partenaire officiel. Montant de la subvention: 147 000 francs par année.
- Le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) finance le Muséum pour un projet de recherche interdisciplinaire d'une durée de deux ans (responsables M. Volker Mahnert et M^{me} Danielle Decrouez). Les montants alloués couvrent les salaires des étudiants/assistants engagés, les frais des recherches sur le terrain, l'infrastructure sur place et les frais de déplacements. Montant alloué: 250 231 francs.
- L'Académie suisse de sciences naturelles a financé une mission pour une somme de 2000 francs.
- La Coopération de l'Union européenne/le Muséum national d'histoire naturelle de Paris ont financé une mission pour une somme de 4000 francs.

b) *CJB*:

- L'Etat de Genève mandate régulièrement les CJB. Une collaboration fructueuse s'est notamment instaurée avec le Service cantonal des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP), reconnaissant les compétences des CJB pour l'expertise de la «couche verte» du canton.

En janvier 2005, par exemple, le SFPNP a mandaté les CJB afin que soient réalisés un inventaire des mousses et un inventaire des hépatiques de Genève. A cet effet, des plans d'actions (documents à caractère contractuel) ont été signés par les deux parties.

Le SFPNP s'est engagé à verser aux CJB 72 000 francs par année de janvier 2005 à décembre 2007. Cette somme est exclusivement destinée à couvrir les salaires de deux biologistes qui ont été engagés en tant qu'agents spécialisés afin de travailler sur ces inventaires.

- L'Office de l'environnement de la Corse (OEC). Les CJB disposant de nombreuses données non accessibles sur la flore de Corse, l'OEC a décidé de financer l'informatisation desdites données. A cet effet, une convention a été signée entre les deux parties en juillet 2005. L'OEC s'est engagé à verser la somme de 10 000 euros en tout (en deux versements, à réception de

Question: financement du Muséum et des Conservatoire et Jardin botaniques

chacun des deux fichiers requis). Cette somme sert exclusivement à couvrir le salaire d'un biologiste engagé en temporaire afin de travailler sur ces données.

c) *Financements du Muséum et des CJB:*

- Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNSRS) accorde, après examen de l'intérêt scientifique, des subsides pour des projets d'une durée limitée (deux ou trois ans). Le subside accordé dépendant du projet, notamment de sa durée, il est variable et sert à couvrir, en général, le salaire d'un(e) assistant(e) universitaire ou d'un étudiant, le matériel nécessaire à la recherche et, le cas échéant, les expéditions sur le terrain ou frais de déplacements.
 - i. Au Muséum, deux projets sont actuellement en cours, l'un pour deux ans et pour un montant de 199 623 francs (responsable M^{me} Danielle Decrouez), l'autre pour trois ans et pour un montant de 148 254 francs (responsable M. Manuel Ruedi). Les montants alloués couvrent les salaires de l'étudiant, les frais de laboratoire et d'infrastructure et les déplacements.
 - ii. Aux CJB, trois projets FNRS étaient en cours en 2005. Le premier a financé un projet en Côte d'Ivoire, pour un montant de 260 000 francs, et s'est étendu sur cinq ans. Il a pris fin en avril 2005.
Le second projet, en Amérique du Sud, pour un montant de 191 090 francs, a débuté le 1^{er} mars 2003 et devrait être bouclé à la fin février 2006.
Le troisième, d'un montant de 21 516 francs, permet de financer un projet relatif à la morphologie des feuilles d'Ilex. Il a débuté le 1^{er} octobre 2004 et devrait être bouclé le 31 mars 2006. Ce projet est mené par un employé de l'Université qui travaille au sein du laboratoire de biologie moléculaire des CJB.
- Le GBIF (Global Biodiversity Information Facility), basé à Neuchâtel, finance la digitalisation de collections.
 - i. Au Muséum, un contrat est en cours pour la digitalisation des collections parasitologiques; ce montant couvrira le salaire d'une employée temporaire pendant dix mois. Montant alloué: 51 000 francs.
 - ii. Aux CJB, un mandat a été donné en octobre 2004 pour la digitalisation des données d'herbier du genre *Usnea* (ascomycètes lichénisés) en Suisse. Un contrat a été signé entre les deux parties et le GBIF pour une année et couvrira le salaire d'une employée temporaire. Montant alloué: 20 000 francs.
- L'Université de Genève soutient la mission d'enseignement du Muséum et des CJB selon la convention «Homme, nature, environnement».

Question: financement du Muséum et des Conservatoire et Jardin botaniques

2. Financements privés

a) *Muséum:*

Les financements privés sont généralement ponctuels et financent ou cofinancent le Muséum pour des missions sur le terrain ou des séjours d'étude dans d'autres musées. Ils changent d'année en année, selon les demandes et des disponibilités.

- La Fondation Claraz (Zurich) a subventionné quatre missions zoologiques sur le terrain en 2004 et 2005. Montant total de la subvention: 13 000 francs.
- La Fondation Schmidheiny a financé une mission pour une somme de 4450 francs.
- La Basler Stiftung für biologische Forschung a financé une mission pour une somme de 2635 francs.
- Le Chapman Fund, American Museum of Natural History a financé un séjour à New York pour une somme de 1300 francs.
- Yonsai University Wonju a financé un séjour pour une somme de 1500 francs.
- La bourse Biosynthesis a financé un séjour à Londres pour une somme de 3000 francs.

b) *Conservatoire et Jardin botaniques:*

- La Fondation Andrew W. Mellon, basée à New York, finance l'établissement d'une check-list des plantes d'Afrique. Le financement sert principalement à couvrir le salaire de biologistes travaillant sur cette check-list (agents spécialisés, temporaires); accessoirement, ils servent à l'acquisition de matériel (3 ordinateurs et 2 scanners) utile au bon accomplissement de la mission, matériel qui restera propriété de la Ville de Genève à l'échéance du contrat.

Une première convention a été signée en 2004, une seconde en 2005.

La somme versée par la Mellon était de 141 000 dollars (180 000 francs) en 2004 et 64 000 dollars (81 000 francs) en 2005 pour un projet complémentaire.

- Firmenich collabore de longue date avec les CJB, notamment dans le contexte du Jardin des senteurs et du toucher. Depuis 2004, les CJB peuvent compter sur un versement de 3000 francs par an, bien qu'aucun contrat ne les lie. En contrepartie, les CJB assurent de menus services à la demande de Firmenich (visites guidées, recherches d'images et de références botaniques, etc.). Tout travail plus considérable exécuté pour le compte de Firmenich serait par contre dûment facturé.

Les 3000 francs n'ont pas une destination définie mais sont en général utilisés pour financer des missions scientifiques sur le terrain.

Question: financement du Muséum et des Conservatoire et Jardin botaniques

- La Fondation Novartis/Syngenta pour le développement durable verse aux CJB, à bien plaisir, une somme que l'on peut évaluer à 10 000 francs par année, afin de soutenir les programmes de coopération et de développement (programme-cadre financé en grande partie par le Fonds de coopération de la Ville de Genève). Cette somme sert à financer des déplacements sur place (Afrique, Amérique latine), des formations, des publications, etc.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je remercie tout d'abord le magistrat et ses services d'avoir répondu de manière aussi détaillée, m'a-t-il semblé dans un premier temps, à cette question qui était assez générale. En parcourant le document, je me suis rendu compte que ces précisions étaient relatives. Par exemple, en première page, je lis que les Conservatoire et Jardin botaniques «sont sollicités ou soutenus par des organismes publics et privés». Evidemment, j'aurais voulu en savoir un peu plus en ce qui concerne les sollicitations par ces organismes publics et privés. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque, c'est que l'ensemble de ces renseignements relèvent plus du catalogue que d'une information réellement exhaustive. J'aurais notamment souhaité, en ce qui concerne les financements privés à la page 4, avoir plus d'explications sur les objectifs des sommes allouées qui, il est vrai, sont peu importantes, mais qui existent néanmoins. La même remarque vaut pour les pages 4 et 5 où figurent un certain nombre de partenaires privés, notamment Firmenich, Novartis, Syngenta. Une fois encore, je constate que les sommes allouées ont l'air modiques, symboliques, et donc sans importance à première vue. Mais, en même temps, je pense que des informations complémentaires devraient être données quant aux types de relations liant les services publics à ces partenaires privés.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Madame Contat Hickel, je vous répondrai, tout en vous faisant une proposition. Pour ce qui est des entreprises privées, elles sont citées dans le document. Quant aux entreprises publiques, ce sont l'Université et le Fonds national suisse. Un certain nombre de chercheurs de l'Université travaillent en effet dans les musées, de même que certains conservateurs donnent des cours à l'Université.

Sachant que je pourrais vous faire dix rapports et qu'il manquerait toujours une information, parce que, tout à coup, une question vous viendrait à l'esprit

en lisant le rapport, je vous propose d'organiser une rencontre avec les CJB. Je pourrais inviter l'ensemble des membres du Conseil municipal – viendra qui voudra – à rencontrer la directrice du Muséum et le directeur des CJB, et vous leur poseriez toutes les questions que vous souhaitez. Cela vous convient-il, Madame Contat Hickel?

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je crois que c'est une excellente proposition. A défaut de tout le Conseil municipal, nous pourrions au moins réunir la commission des arts et de la culture, voire les personnes intéressées...

19. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

20. Interpellations.

Néant.

21. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5314
2. Rapport du Conseil administratif sur l'état des travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005 (D-33).	5320
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5348
4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Jacques Muller, démissionnaire (statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B)	5350
5. Questions orales	5351
6.a) Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Blaise Hatt-Arnold, du 20 avril 2005, intitulée: «Insalubrité du passage des Barrières» (QE-186)	5368
6.b) Interpellation du 9 novembre 2005 de M. Blaise Hatt-Arnold: «Question écrite QE-186 et calendes grecques...» (I-142).	5369
7. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{mes} Nelly Hartlieb, Hélène Ecuyer, MM. Pascal Rubeli, Pierre Maudet, Didier Bonny, Vincent Schaller, Eric Ischi et Jean-Pierre Oetiker, acceptée par le Conseil municipal le 11 octobre 2005, intitulée: «Augmentons le nombre de places pour les deux-roues motorisés dans le périmètre de la gare de Cornavin» (M-527).	5372
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Jean-Louis Fazio, du 16 septembre 1998, intitulée: «Vacances à la charge du personnel» (QE-81)	5374
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. David Carrillo, du 30 novembre 2005, intitulée: «Affichage des numéros de rue: parfois une loterie» (QE-203)	5375

10. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission sociale et de la jeunesse, acceptée par le Conseil municipal le 30 novembre 2004, intitulée: «Un Prix du mérite social de la Ville de Genève» (M-189) 5376
11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Marie-France Spielmann, Nicole Valiquer Grecuccio, Florence Kraft-Babel, Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Rumo, Roman Juon, François Sottas, Jean-Marc Froidevaux, Roland Crot, Eric Ischi, Pierre Maudet, Michel Ducret et Eric Rossiaud, acceptée par le Conseil municipal le 9 novembre 2005, intitulée: «Sauvons le kiosque des Bastions» (M-558)..... 5377
12. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 27 juin 2005, sur la pétition intitulée: «Horaire 2006 de la Compagnie générale de navigation» (P-135). 5379
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Olivier Norer et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, du 12 octobre 2005, intitulée: «Réaménagement de la rue du Rhône» (QE-195) 5389
14. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Michel Ducret et Bernard Lescaze, acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000, intitulée: «Agrandissons le parc des Eaux-Vives» (M-37) 5391
15. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Sandrine Salerno, Marie-France Spielmann, MM. Olivier Coste, Jacques François, Alain Marquet, Pierre Maudet, Jacques Mino et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 28 février 2000, intitulée: «Une autre vision de la Genève internationale: reconnaissance des ONG et de leurs délégués» (M-41). 5394
16. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 novembre 2000, sur la pétition intitulée: «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges» (P-24) 5395
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 décembre 2000 de M. Roman Juon, intitulée: «Passage piétons sous la route à Genève-Plage» (QE-44) 5396

18. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 octobre 2005 de M ^{me} Marguerite Contat Hickel, intitulée: «CJB et Muséum: qui finance quoi?» (QE-194).	5396
19. Propositions des conseillers municipaux	5402
20. Interpellations	5402
21. Questions écrites	5402

La mémorialiste:
Marguerite Conus